Éditions ACQ

CONSTRUIRE

LE MAGAZINE DE LA CONSTRUCTION IC/I

VOL. 29 Nº 4 AUTOMNE 2014

CONGRÈS ACQ 2014
Faits marquants

ÉCONOMIE
Pas plus cher de construire au Québec qu'ailleurs au Canada

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Écoles et hôpitaux plus performants

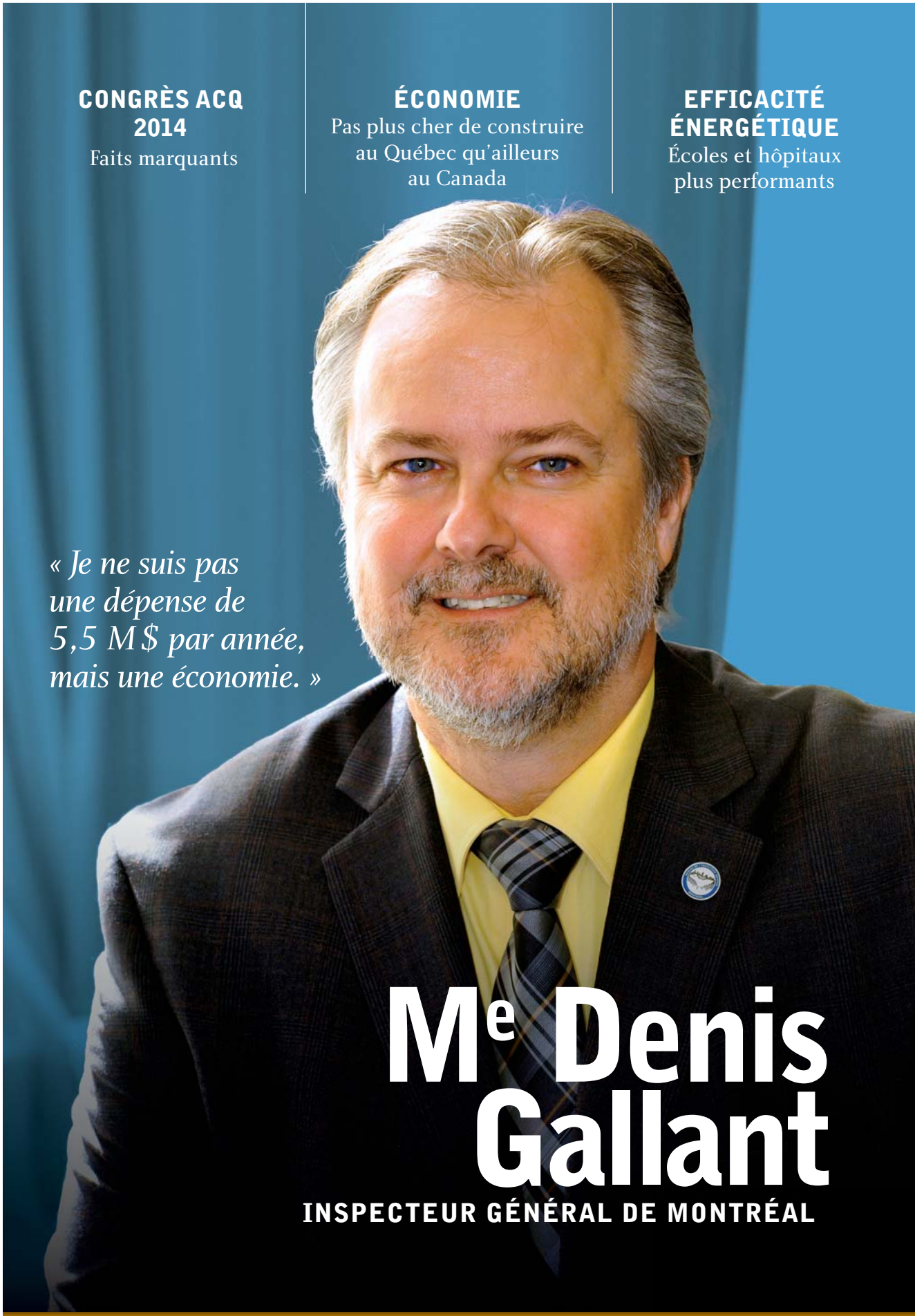

« Je ne suis pas une dépense de 5,5 M$ par année, mais une économie. »

Me Denis Gallant

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

GALA HABITATION 2014
PHOTOS DES FINALISTES - 8 PAGES

LA QUALITÉ EN ACTION

TS 480i et TS 500i STIHL Cutquik[MD]

	TS 480i	TS 500i
Cylindrée	72,2 cm^3	72,2 cm^3
Puissance	3,9 kW	3,9 kW
Poids	10 kg/22 lb	10,2 kg/22,5 lb
Grandeur max. du disque	12 po/305 mm	14 po/350 mm
Profondeur de coupe max.	4 po/102 mm	4,9 po/125 mm

UNE TECHNOLOGIE EXCLUSIVE À STIHL

Si vous travaillez sur un chantier de construction, vous savez que d'effectuer une coupe rapide et de qualité est ce qui compte réellement. La STIHL TS 480i et la TS 500i avec le système à injection STIHL sont les compagnons de travail les plus fiables que l'on puisse souhaiter. Elles combinent précision, efficacité, sont faciles à opérer, en plus d'être munies d'une technologie de pointe. Ainsi, vous pouvez vous concentrer sur le plus important : votre travail.

- *Le premier système à injection contrôlé électroniquement sur des outils motorisés portatifs au monde.*
- *17 % plus puissantes et seulement 6 % plus lourdes comparativement aux TS 410/TS 420.*
- *Procédure de démarrage simplifiée, aucun étrangleur; amorcer et tirer.*
- *Système de filtration X2 nécessitant peu d'entretien; maintient 99,96 % de son efficacité de filtration.*
- *Compactes et bien balancées pour plus de confort.*
- *Ajustement semi-automatique de la courroie.*
- *Le contrôle électronique de l'eau enregistre le dernier réglage, le débit d'eau s'ajuste facilement lorsqu'en marche et est coupé au ralenti.*

LA QUALITÉ EN ACTION.

Depuis 88 ans, STIHL est une innovatrice de calibre mondial dans le domaine des équipements motorisés d'extérieur. Les produits d'ingénierie allemande, équipés des dernières technologies de pointe, font de STIHL le leader du marché. Les produits STIHL sont disponibles uniquement chez des détaillants STIHL indépendants offrant des conseils d'experts et un service d'entretien sur place. Merci de soutenir la meilleure équipe et de faire de STIHL la marque N° 1 la plus vendue au Canada.

* « N° 1 : la marque la plus vendue au Canada » est basé sur une analyse indépendante des parts du marché des équipements motorisés à essence d'extérieur portables pour l'année 2013. Source : TraQline Canada.

STIHL®

N°1 : LA MARQUE LA PLUS VENDUE AU CANADA*

YouTube

STIHLCanada

STIHL CLIQUEZ POUR GAGNER

JOIGNEZ-VOUS AU CLUB dont tout le monde parle!
www.STIHLCLUB.ca

STIHL®

www.stihl.ca

8

CONGRÈS ACQ 2014

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE !

12

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES SOUS LA LOUPE DE

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

14

ÉCOLES ET HÔPITAUX

ÉCOÉNERGÉTIQUES !

Plusieurs nouveaux articles chaque semaine

acqconstruire.com

Branché sur la construction IC/I !

Éditorial	4
Économie	6
Portraits de femmes	22
Relations du travail et perfectionnement	24-25
Santé et sécurité du travail	26
Formation	28
Développement durable	32
Technologies de l'information et de la communication	34
Actualités	36-40
Nouveaux produits	37
Affaires juridiques	38
Les murs ont des oreilles	39
Événements	40
Annonceurs	40

Recommandations de l'ACQ à la Commission Charbonneau

UN CHANGEMENT DE CULTURE S'IMPOSE

L'ACQ présentera en novembre ses recommandations à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau). Voici en primeur les grandes lignes de nos recommandations.

La mise au jour, par la Commission Charbonneau, de divers stratagèmes de collusion et de corruption dont les principales conséquences ont été de fausser le libre marché et la libre concurrence, d'accroître les coûts et d'avoir des répercussions sur les finances publiques ont également coûté très cher à l'industrie sur les plans de la confiance et du respect. De plus, elle a attisé la colère, l'indignation, le cynisme et le désabusement d'un nombre croissant de citoyens. En raison de leurs impacts, ces malversations constituent un fléau auquel il faut s'attaquer collectivement.

Cependant, la lutte contre ce fléau est un défi exigeant qui va requérir du temps, de la détermination, du courage et de la ténacité de la part de l'ensemble des intervenants de l'industrie. L'engagement de la société civile s'avère aussi un facteur clé pour relever de manière convaincante et avec succès le défi de l'intégrité.

C'est dans cet esprit que notre mémoire s'articule autour de l'importance d'implanter une culture qui favorise le développement de bonnes pratiques de gestion et des expertises nécessaires pour détecter les véritables signes de collusion ou de corruption, à toutes les étapes d'un projet de construction. Nous devons tout faire afin de permettre l'exécution des contrats dans les meilleures conditions possibles pour tous les intervenants et assurer ainsi le respect des règles indispensables à une véritable concurrence.

À l'image de l'industrie, une pareille tâche est vaste et complexe. Elle doit donc être accomplie en s'appuyant sur des valeurs fortes et des principes solides, dont celui, primordial, du développement et de l'amélioration continue des compétences et des expertises, car sans ces deux points d'ancrage, tous les efforts seront vains.

Avec des compétences et des expertises maîtrisées et continuellement renforcées, l'adjudication de contrats publics ne sera plus un terreau aussi fertile pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratagèmes douteux qui encouragent le favoritisme, la collusion, la corruption, la fraude et l'intimidation, tout en nuisant à l'efficience et à la réputation d'une industrie qui, il faut le rappeler, est l'un des principaux moteurs économiques du Québec.

Compte tenu de l'importance des marchés publics au Québec, de leur complexité technique, législative et réglementaire, ainsi que du nombre impressionnant d'intervenants qui sont concernés, nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité de prévenir la collusion et la corruption en rehaussant le professionnalisme de tous les acteurs et en encadrant les processus.

Ainsi, pour que les règles d'attribution de contrats publics soient appliquées avec rigueur et que des irrégularités ne puissent entacher le processus d'octroi des contrats, nous recommandons de mettre en place un processus central de surveillance des appels d'offres publiés par les ministères, organismes et municipalités afin que toute irrégularité ou illégalité visant un appel d'offres puisse être signalée rapidement et que des mesures correctrices puissent être mises en place sans délai.

Pour garantir le paiement, dans les délais impartis, des sommes dues aux entreprises travaillant sur un projet de construction dans le cadre du contrat principal et des sous-contrats, nous recommandons d'adopter des dispositions législatives ou réglementaires spécifiques.

Pour assurer un règlement rapide des conflits portant sur l'exécution des projets, nous recommandons de développer un processus de résolution en cours d'exécution par l'entremise d'un intermédiaire jouissant d'un pouvoir décisionnel.

Sur tous les plans, des gestes concrets qui vont bien au-delà de la stricte observation des lois et des règlements sont nécessaires. Il faudra donc changer les mentalités et les comportements, implanter une nouvelle culture et munir tous les intervenants concernés d'outils adéquats pour exercer leur jugement et assumer les obligations et les responsabilités qui leur incombent, et ce, de façon transparente.

Manon Bertrand, MBA, CSO
Présidente de l'Association de la construction du Québec

Le mémoire de l'ACQ à la Commission Charbonneau pourra être consulté à compter du 15 novembre sur le site de l'ACQ au lien suivant : www.acq.org/integrite

Mesures structurantes préconisées par l'ACQ

- Implantation de programmes d'intégrité complets
- Formation continue obligatoire
- Suivi de l'information sur les marchés publics et la gestion des projets
- Indépendance des intervenants et des décideurs.

L'AVENIR APPARTIENT À LA TRANSPARENCE

Avec notre système de Transmission Électronique des Soumissions (TES), nous assurons l'uniformité et la conformité aux dispositions du Code de milliers de soumissions déposées par les entrepreneurs. Nous favorisons par le fait même l'équité et la transparence de toute une industrie.

Si notre mission de saine concurrence est le moteur de notre quotidien, nous croyons que pour le Québec, elle est aussi le plus grand gage d'avenir.

BSDQ.org

Bureau des soumissions déposées du Québec

On respecte votre plan.

LE COFFRE À OUTILS

ÉCONOMIE

Construire au Québec

Pas plus cher que dans les autres provinces canadiennes

Jean-Philippe Cliche
Économiste
Direction, Services corporatifs de l'ACQ

Beaucoup de choses ont été dites au sujet des coûts de construction au cours des dernières années. La couverture médiatique intense dont l'industrie de la construction a fait l'objet a certainement contribué à alimenter certaines perceptions sur le sujet. En effet, plusieurs articles et déclarations publiques d'intervenants ont laissé entendre que les coûts de construction au Québec étaient significativement plus élevés que dans le reste du Canada.

Cette impression mérite d'être validée et approfondie, car elle est non seulement dommageable pour l'industrie québécoise de la construction, mais elle peut également être néfaste pour les investisseurs et les investissements au Québec, sans compter la compétitivité globale de l'économie québécoise. C'est la raison pour laquelle j'ai été mandaté pour réaliser une étude comparative sur les coûts de construction entre le Québec et le Canada, étude que j'ai présentée lors du Congrès annuel de l'ACQ qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2014.

Cette étude constitue en fait une mise à jour de l'étude réalisée par SECOR en 2010 pour le compte de l'ACQ. Elle cherche à documenter la situation comparative du Québec en matière de coûts de construction pour les travaux des secteurs institutionnel-commercial et industriel.

L'objectif poursuivi par l'étude n'est pas de déterminer le niveau d'écart observé entre les coûts de construction non résidentielle au Québec et ceux du reste du Canada. L'exercice vise plutôt à vérifier s'il existe des écarts significatifs dans les coûts de construction au Québec comparativement à ceux observés dans les autres provinces canadiennes. Pour ce faire, plusieurs sources de données et d'information ont été colligées.

- Base de données RSMeans ;
- Base de données Reed Connect ;
- Base de données de KPMG ;
- Données sur l'évolution de l'indice des coûts de construction de Statistique Canada.

Les résultats obtenus nous permettent de conclure :

- Qu'aucune des sources d'information disponible ne confirme l'existence d'un niveau de surcoûts importants entre le Québec et le reste du Canada, et ce, peu importe les secteurs ou les sous-secteurs des domaines industriel-commercial et institutionnel analysés ;

- Que les coûts de construction du Québec sont sous la moyenne ou dans la moyenne des régions comparables, que ce soit les principales provinces ou les grandes régions urbaines canadiennes ;

- Que les coûts de construction du Québec ne se retrouvent jamais au sommet de ceux observés dans les différentes régions canadiennes et se situent plutôt généralement dans le deuxième ou le troisième quartile des territoires analysés ;

- Que les coûts de construction non résidentielle du Québec n'ont pas tendance à progresser plus fortement que ceux du reste du Canada et qu'au contraire, le taux d'inflation québécois des coûts de construction non résidentielle est inférieur à celui du reste du Canada depuis plus de 20 ans.

En somme, les coûts du Québec se situent généralement au-dessus de ceux des régions de l'Atlantique ou des provinces centrales, mais sous ceux des provinces de l'Ouest et de l'Ontario. Cet ordonnancement est par ailleurs très similaire à celui que l'on retrouverait au niveau du revenu ou du coût de la vie relatif entre les diverses régions canadiennes.

Vous pouvez consulter l'étude complète sur le site Internet de l'ACQ au lien suivant : http://www.acq.org/files/pdfsalledepresse/telecharger/EtudeComparativeCoutsConstruction2014.pdf

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

La construction de bâtiments d'acier est un art dont nous sommes les maîtres.

Vous offrant un monde infini de possibilités, Métal Sartigan et son système de bâtiments ACERO sont au service de l'art et de l'imaginaire. Nos bâtiments d'acier combinent ingéniosité, créativité, économie et esthétisme en plus d'être simples et durables.

Parlez-nous de votre projet, nous le construirons ensemble!

ACERO MD/TM
SYSTÈME DE BÂTIMENT • BUILDING SYSTEM

Appelez-nous : 418 228-1851
// www.metalsartigan.com

La présidente de l'ACQ, M^me^ Manon Bertrand, lors de son discours d'ouverture soulignant les 25 ans de ce regroupement patronal. « Nous voilà donc encore une fois tous réunis pour discuter des véritables enjeux de notre industrie », a-t-elle dit aux participants.

Douze ateliers, Quatre conférences

LE CONGRÈS DE L'ACQ : LE GRAND RENDEZ-VOUS DE LA CONSTRUCTION IC/I !

Trois journées bien remplies attendaient les nombreux participants au Congrès annuel de l'Association de la construction du Québec du 2 au 4 octobre dans ce bâtiment historique qu'est le célèbre Château Frontenac à Québec. Sous le thème L'intégrité au cœur de nos valeurs, *une douzaine d'ateliers portant sur les coûts de construction au Canada, les défis de l'industrie canadienne de la construction, le programme d'intégrité de l'ACQ, le document* Vers le chantier parfait 2.0 *et la* Loi sur la concurrence *ont été présentés. Les conférences de Denis Gallant, inspecteur général à la Ville de Montréal (lire article en page 12), de Diane Lemieux, pdg de la Commission de la construction du Québec (CCQ), de Bernard Lapierre, philosophe-éthicien et de la dragonne Danièle Henkel ont été suivies avec intérêt.*

CLAUDE GIRARD DENIS BERNIER

Vous trouverez les photos des lauréats régionaux et provinciaux dans un encart livré avec cette édition du magazine *Construire*. Des articles et d'autres images du Congrès 2014 de l'ACQ sont publiés sur le site Web de l'ACQ (ACQ.org) et sur ACQConstruire.com.

sur le sujet
acqconstruire.com

LES PROPOS DES CONFÉRENCIERS ET DES PANÉLISTES

Cinq points à retenir de l'allocution de la pdg de la CCQ, M^me^ Diane Lemieux :

- S'assurer du respect des conventions collectives
- Agir pour un climat sain sur les chantiers de construction
- Mettre en place une réforme réglementaire
- Clarifier le rôle des associations patronales
- Améliorer l'expérience client.

« Nous ne devons pas attendre les recommandations de la Commission Charbonneau pour agir. Il faudra être plusieurs pour changer l'image de l'industrie. Ce n'est pas ce qu'on dit qui est important, c'est ce qu'on fait. Nous voulons faire évoluer l'industrie dans le bon sens. Je tiens à saluer l'initiative de l'ACQ pour son programme d'intégrité. »

— M^me^ Diane Lemieux, pdg de la CCQ.

« Les gens ont de la difficulté avec le mot changement. Le changement est une évolution, pas une régression. Pour moi, la peur est ma meilleure amie. Nous devons trouver dans nos différences des solutions. Dans la vie, il faut être unique, authentique, il faut être remarquable. »

« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas des hommes et des femmes pour leur donner des ordres, mais rassemble-les pour leur inculquer l'amour de la mer. »

— M^me^ Danièle Henkel, entrepreneure, fondatrice, présidente des Entreprises Danièle Henkel, chef de file dans l'industrie médico-esthétique et dragonne à l'émission *Dans l'œil du dragon*.

« Il existe deux types d'entreprises au Québec : celles qui font partie du problème et celles qui font partie de la solution. »

— M. Bernard Lapierre, philosophe-éthicien.

« Les coûts de construction au Québec se situent généralement au-dessus de ceux des régions de l'Atlantique ou des provinces centrales, mais sont moins élevés que ceux des provinces de l'Ouest et de l'Ontario. »

M. Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ et auteur de l'*Étude comparative des coûts de construction au Canada*.

« Plusieurs firmes internationales souhaitent venir investir au Canada. »

M. Daniel Benjamin, vice-président opérations, Construction de Défense Canada.

M. Francis Roy, vice-président IC/I de l'ACQ, faisant l'annonce du lancement des deux premiers guides de dépôt au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) : *Isolation thermique des bâtiments* et *Systèmes intérieurs*.

SOMMET DE L'INDUSTRIE – ASSOCIATION CANADIENNE DE LA CONSTRUCTION

VICTORIA, 8 ET 9 JUIN 2014

Préoccupations des participants :

- Pratiques d'affaires
- Relève entrepreneuriale
- Mondialisation
- Gouvernement
- Infrastructures
- Main-d'œuvre
- Technologie

MODES DE RÉALISATION DES PROJETS NOUVELLES TENDANCES D'EXÉCUTION DE CONTRATS :

- **Conception-construction modifiée** (12 projets en cours, valeur totale de 400 M $, haut niveau de qualité, processus de collaboration accrue)
- **Partenariats publics-privés** (clarté au niveau de l'entente, mécanismes pour résolutions de conflits)
- **Livraison de projet intégrée** (entente multipartite, négociation à livre ouvert).

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU CANADA

- Nombre d'emplois : **1,3** million
- Recrutement : **300 000** nouveaux travailleurs d'ici 2023
- **5^e^** rang dans le monde
- 600 projets au cours des 10 prochaines années – Investissements de **650 milliards** de dollars
- **43** projets d'infrastructures – **1** milliard de dollars ou plus chacun.

« Pour réaliser de plus grands projets, il faut une plus grande capacité financière des entreprises. Des observateurs prédisent la disparition des entreprises de taille moyenne au Canada à la suite de fusions. »

M. Serge Massicotte, président du conseil d'administration de l'Association canadienne de la construction.

« Nous sommes tous responsables de l'image que notre industrie projette. L'ACQ propose un programme d'action collective qui permettra à ceux qui veulent afficher leur intégrité de le faire. C'est essentiel pour regagner la confiance du public, mais aussi pour la fierté de nos employés. »

M^me^ Manon Bertrand, présidente de l'ACQ

« On veut que le projet pilote soit un succès. »
M^me Nadia Bussières, Recouvrements Métalliques Bussières Ltée.

« Ne vous demandez pas ce que l'industrie peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour l'industrie. »
M. Réjean Rondeau, Verreault inc., reprenant la célèbre phrase de John F. Kennedy.

VERS LE CHANTIER PARFAIT 2.0

- Version abrégée : **90** recommandations au lieu de **350**
- **5** éléments prioritaires : communication, échéancier, qualité des travaux, listes et corrections des déficiences, livraison des travaux
- Première formation : Québec, 2 décembre 2014
- Premier projet témoin : printemps 2015.

NOUVEAU MODULE « DESSINS D'ATELIER »

- Création d'équipes de travail virtuelles et interactives pour échange électronique de documents
- Accès aux plans et devis et avis de changements donnés aux intervenants de votre choix
- Accès direct à vos dessins d'atelier et à vos fiches techniques donné à vos entrepreneurs spécialisés, fournisseurs, fabricants et professionnels
- Calendrier personnalisé
- Documents annotés en ligne
- Création automatique de vos manuels contenant les dessins d'atelier et les fiches techniques
- Suivi efficace du projet grâce au tableau de bord intégré.

IMPLANTATION DU PROGRAMME D'INTÉGRITÉ

- Rapport du CIRANO : décembre 2014
- Collaborateurs :
  Autorité des marchés financiers,
  Unité permanente anticorruption,
  Union des municipalités du Québec,
  Secrétariat du Conseil du trésor,
  Commissaire au lobbyisme
- Prochaine phase : janvier 2015.

« Vous pourrez centraliser vos documents, économiser du temps et simplifier vos communications avec le module *Dessins d'atelier* de module C. »
M. Sébastien Fafard, spécialiste en support applicatif à la Salle de plans et informatique de l'ACQ.

« Le programme d'intégrité de l'ACQ va aider à changer l'opinion publique et aux entrepreneurs à afficher leur intégrité. »
M. Marco Massiah, 2^e vice-président, ACQ – Outaouais, Création Design & Accessoires.

« C'est bon pour l'industrie d'entendre parler d'éthique, d'intégrité. »
M. Pierre-Albert Jean, Construction Albert Jean Ltée.

« Je suis fier de l'engagement de mes 80 employés. Nous avons tout ce qu'il faut pour gérer l'intégrité. »
M. Jean Pouliot, Produits métalliques PMI.

« Il nous faut une certification pour assurer la crédibilité du programme d'intégrité. »
M^me Manon Bertrand, présidente de l'ACQ.

LES ATELIERS JURIDIQUES

Me Jasmin Lefebvre, De Grandpré Chait

Me Yannick Forget, De Grandpré Chalt

Revue de jurisprudence en droit de la construction 2013-2014

MM. Lefebvre et Forget ont mis en lumière l'interprétation par les juges de règles de droit qui ont une influence sur le quotidien des entrepreneurs et sur leurs choix d'affaires.

SUJETS DES JUGEMENTS

- Appels d'offres
- Conflits : hypothèques légales, responsabilité contractuelle (contrats de construction).

Jurisprudence

- Demandes d'autorisation à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Me Yvan Houle, Borden Ladner Gervais

L'impact de la réforme du Code de procédure civile sur les litiges de construction

« Les tribunaux bénéficieront d'un pouvoir accru de surveillance de sanction pour les abus de procédure. »

Me Stéphane Reynolds, cabinet Monty Coulombe, avocates & avocats

Préparer un dossier de réclamation pour travaux supplémentaires et frais de retard

« Si aucune procédure n'est prévue au contrat, il faut alors prouver l'entente avec le donneur d'ouvrage pour l'exécution et le prix. »

Me Guy P. Gilain, De Grandpré Chait

L'obligation de renseignement et l'obligation de collaboration

« Le donneur d'ouvrage doit non seulement fournir les informations nécessaires qu'il détient, mais il doit également faire preuve de collaboration lorsqu'un entrepreneur éprouve un problème, et ce, tout au long d'un projet. »

Me Sylvain Lallier, Prévost Fortin D'Aoust

Les dossiers d'insolvabilité en construction : comment se protéger

« Le problème, ce n'est pas l'insolvabilité d'un intervenant dans un projet de construction, c'est plutôt ce qui n'a pas été fait au début et pendant le projet qui amène les problèmes liés à l'insolvabilité d'un intervenant. »

Me Luc Bellemare, Greenspoon Perreault.

Loi sur la concurrence : application au domaine de la construction

« J'ai voulu sensibiliser les entrepreneurs aux principaux aspects de cette loi : les infractions pénales et les sanctions lourdes de conséquences. »

SONDAGE (2011)

- **25 %** des travailleurs et employeurs affirment avoir été témoins de collusion ou de gestes de corruption
- **75 %** se disent préoccupés par ces allégations dans l'industrie.

Source : Commission de la construction du Québec

Denis Bernier

Nouveau chapitre pour la Ville de Montréal

Création du poste d'inspecteur général

Conférencier invité au Congrès de l'ACQ le 2 octobre dernier, Me Denis Gallant s'est dit fier de ce qui a été adopté par la Ville de Montréal avec la création d'un nouveau poste d'inspecteur général : « J'aurai toute la latitude voulue puisque cette fonction est indépendante du bureau du maire. » CLAUDE GIRARD

Il s'agit d'une première au Canada. Du côté de nos voisins américains, on retrouve un poste similaire, entre autres, dans les villes de New York et de Chicago parce qu'on cherchait un moyen pour mettre fin aux scandales liés à la corruption et à la collusion. « J'ai le pouvoir d'arrêter des contrats et des processus d'appels d'offres. Je fais des enquêtes administratives, pas des enquêtes criminelles. Dans de tels cas, je transmets le dossier à l'Unité permanente anticorruption (UPAC) », a précisé Me Gallant.

En fonction depuis le 25 février 2014, l'inspecteur général a déjà commencé à faire sentir sa présence à la suite d'un problème de libre concurrence pour l'achat d'une souffleuse à neige dans l'arrondissement de Verdun. « Il a fallu recommencer le processus d'appel d'offres », a souligné Me Gallant. Il s'est réjoui également du fait qu'il ait reçu plus de dénonciations en quelques mois que durant toute une année avec la ligne éthique de la Ville de Montréal. « Je souhaite que le Bureau de l'inspecteur général devienne le guichet unique de dénonciation », a-t-il mentionné. À ses pouvoirs de recommandation et de vérification s'ajoute un volet formation. C'est lui et son équipe qui devront rappeler aux employés municipaux les notions d'éthique et d'intégrité en matière de contrats pour la Ville de Montréal.

Il a déjà eu l'occasion de rédiger un premier rapport d'une trentaine de pages concernant l'achat d'un terrain et ce n'est que le début de son mandat de cinq ans. « J'aimerais entendre les élus me dire que je ne suis pas une dépense de 5,5 millions de dollars par année, mais une économie. » Avec tous les milliards à prévoir pour de futurs contrats octroyés par des donneurs d'ouvrage comme la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), le nouvel inspecteur général surveillera de près les transactions et s'assurera que toutes les règles ont été respectées. Le 27 octobre dernier, il a relevé des irrégularités concernant l'appel d'offres pour le contrat de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest. Une problématique d'ordre éthique…

Ligne de signalement : **514 280-2800**
Site Internet : **bigmtl.ca**

QUELQUES DATES IMPORTANTES

- **12 février 2014 :** Dépôt du projet de loi nº 73 (*Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal*)
- **24 février 2014 :** Nomination de Me Denis Gallant comme inspecteur général de la Ville de Montréal
- **22 mai 2014 :** Dépôt du projet de loi nº 1 (*Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal*)
- **13 juin 2014 :** Entrée en vigueur de la *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* et modification de la Charte de la Ville de Montréal.

CONÇUS POUR RÉSISTER À L'UN DES ENVIRONNEMENTS LES PLUS HOSTILES CONNUS DE L'HOMME

LE CHANTIER.

DEWALT

MANTEAUX DE TRAVAIL CHAUFFANTS

4

3

20V MAX* LITHIUM ION 12V MAX* LITHIUM ION

ÉLEVÉ MOYEN BAS

INDICATEUR DE CHARGE

LES MANTEAUX DE TRAVAIL CHAUFFANTS DE DEWALT. CONÇUS POUR ÊTRE PORTÉS EN TOUT TEMPS

Ces manteaux, utilisés conjointement avec une pile 20V MAX* OU 12V MAX* de DEWALT, procurent des heures de chaleur continue† au haut du corps. Chaque manteau comporte une enveloppe extérieure résistant à l'eau et au vent, ainsi qu'un contrôleur à DEL avec 3 réglages de température et un mode de préchauffage pour jusqu'à 4 zones de chauffage. La puissance de chauffage est transmise de la pile au manteau au moyen d'une source USB aussi capable de recharger jusqu'à 2 appareils électroniques à compatibilité USB. D'une robustesse à DÉGELER tous les chantiers.

ROBUSTESSE GARANTIE.MD

dewalt.com

Pour ce qui est de 20V MAX, la tension maximale initiale de la pile (mesurée sans effet de charge) est de 20 volts. La tension nominale est de 18 volts.
Pour ce qui est de 12V MAX, la tension maximale initiale de la pile (mesurée sans effet de charge) est de 12 volts. La tension nominale est de 10,8 volts.
† L'autonomie réelle varie selon le type de pile et le réglage de chaleur

© DEWALT, 2013. Les éléments suivants sont des exemples de marques de commerce d'un ou de plusieurs outils électriques et accessoires DEWALT : l'agencement de couleurs noir et jaune, la grille d'entrée d'air en forme de « D », la série de pyramides sur la poignée, la configuration de l'emballage et la série de bosses en forme de losanges sur la surface de l'outil.

Thinkstock Photos

Le milieu institutionnel PRÊCHE PAR L'ACTION

Des conseils d'établissements des commissions scolaires et du milieu de la santé au Québec ont mis officiellement en route, il y a quelques années, à l'aide de firmes sous-traitantes, des stratégies efficaces d'économies d'énergie, d'abaissement de la pollution atmosphérique et de diminution des rejets de gaz à effet de serre (GES). Un important chantier ciblant à terme l'atteinte d'un bilan carboneutre qui, au-delà de l'implantation réussie de mesures d'optimisation des systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et d'éclairage des bâtiments concernés, a contribué à l'accroissement du confort des occupants. Le programme a également été volontairement assorti d'une campagne de sensibilisation encourageant autant la direction que la clientèle des établissements à adopter un comportement plus écoresponsable, au travail comme à la maison.

MARC BEAUCHAMP

Des précurseurs

Gilles Boutin, régisseur en gestion de l'énergie des ressources matérielles de la Commission scolaire des Affluents, regroupant 79 établissements d'enseignement dans la région de Lanaudière, précise que tout a débuté en 2006 dans le cadre de la stratégie énergétique du Québec. Dans ce contexte, les commissions scolaires étaient invitées à réduire globalement de 10 %, avant 2010, la consommation énergétique de leur parc immobilier par rapport à la consommation de l'année de référence 2003.

« S'invitant directement dans le débat, l'État a forcé l'avènement de nouvelles dispositions stimulant l'efficacité énergétique des bâtiments, particulièrement dans le secteur institutionnel. Dans certains cas, précédant de plusieurs mois l'adoption de la loi, des conseils d'administration d'écoles à caractère plus proactif se sont empressés de prêter main-forte au nouveau cadre de gestion. La globalité de la démarche étant encouragée par un protocole de subventions, ils ont lancé dans le respect des exigences de Québec des appels de candidatures de firmes québécoises de services de spécialité éconergétique. Au lendemain de l'étape de sélection, les compagnies candidates retenues ont été invitées à soumettre un plan de propositions d'optimisation énergétique pour chacun des bâtiments ciblés. »

Issue d'une politique environnementale gérée par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, anciennement connu sous le nom de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, l'initiative a permis de mettre en œuvre des concepts qui, dans la foulée, ont affiné le champ d'expertise des firmes québécoises, en plus de favoriser l'achat et l'installation d'équipements performants de pérennité québécoise. De ce tribut se profilait le développement d'une main-d'œuvre encore plus qualifiée, donnant naissance à une formation technique plus pointue. Des programmes de perfectionnement qui ont notamment été offerts au personnel de maintenance chargé de l'entretien des nouvelles composantes de CVAC des bâtiments de la commission scolaire.

Imposant projet

« On ne réinvente pas la roue, mais les mesures évoluent », résume Gilles Boutin pour désigner l'importance d'agir. Estimant qu'un comportement proactif est nécessaire pour repousser les limites de l'efficacité et de l'optimisation énergétiques, il signale la volonté de la commission scolaire d'aller encore plus loin. Aux termes des mesures officiellement prises en 2007, dont l'exécution s'échelonne sur une période de 10 ans, une seconde phase d'engagement pourrait être entreprise dès 2017.

La stratégie énergétique 2007-2017 établie par la Commission scolaire des Affluents et les sociétés consultantes a donné naissance à un programme d'amélioration de rendement énergétique pour 42 bâtiments institutionnels. « Ce vaste chantier toujours en cours, évalué à 10 M $, représente le plus gros engagement du genre à avoir été lancé par une commission scolaire au Québec. Un projet qui a permis de globalement abaisser de 15 % nos coûts d'énergie, soit un million de dollars d'économies annuellement depuis son implantation. À cela s'ajoutent des rapports concluant à plus de 2 270 tonnes de CO_2 la réduction des GES, notamment par l'élimination du recours aux combustibles fossiles (mazout) », conclut M. Boutin.

CLUB MED BUSINESS : UN BON PLAN !

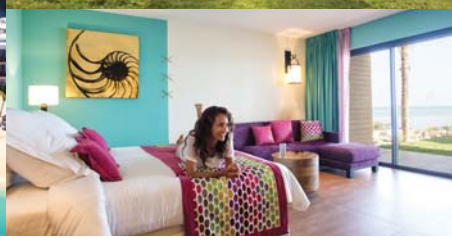

Vous cherchez un endroit pour un séminaire, une réunion de groupe, un programme de motivation ? Club Med Business vous accueille dans l'un de ses 65 Villages et peut **façonner un projet clé en main** pour votre entreprise. Tout y est aménagé pour que votre séjour se passe dans les meilleures conditions.

NOS INFRASTRUCTURES SONT À VOTRE DISPOSITION POUR BÂTIR UN ÉVÉNEMENT SUR MESURE :

- Salle de conférence et de réunion*;
- Large éventail d'activités élaborées pour vos équipes*;
- Hébergement spacieux, de la chambre Club aux Suites familiales;
- Possibilité de réserver en exclusivité un Village ou un luxueux Espace5.

Que vous soyez 20 ou 500 personnes, le **bon déroulement** de l'événement est assuré puisqu'un **chef de projet** (coordonnateur) est attitré exclusivement à votre groupe pour la durée de votre séjour.

* Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

PLANIFIEZ ET RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR 2015

Pour en savoir plus, contactez Club Med Business au **1 888 567-1777, poste 4**, à **montreal.groups@clubmed.com** ou visitez le **www.clubmedbusiness.ca**.

Suivez-nous sur @clubmedbus
clbmd.ca/linkedin

Club Med BUSINESS

15-1118-11

L'opération de conversion de la bouilloire au mazout lourd vers une bouilloire à la biomasse a permis de faire d'importantes économies annuelles, de contribuer abondamment au développement durable et de favoriser efficacement l'économie locale.

CSSS de La Mitis

L'exemple de l'Hôpital de Mont-Joli

Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a également mis en place d'autres programmes d'aide financière pour la conversion de systèmes de production d'énergie thermique conventionnelle durant cette période. Ce programme de remplacement du mazout lourd par la biomasse forestière comprend un plan d'aide voué plus spécifiquement à l'utilisation de la « biomasse forestière résiduelle » pour le chauffage des immeubles appartenant au pouvoir public.

L'objectif de ce programme consiste à promouvoir le remplacement des combustibles fossiles dans les gros bâtiments, puis à en mesurer le rendement. Il a suscité beaucoup d'intérêt dans les régions à proximité d'importantes forêts au Québec, entre autres dans la vallée de la Matapédia dans la région du Bas-Saint-Laurent, région à la fois précurseure et Mecque de ce mode de chauffage au Québec, où l'on compte huit projets terminés ayant démontré l'efficacité de cette technologie émergente et les mérites d'une solution profitable à plusieurs égards.

« En plus des bénéfices qu'en tire l'économie régionale, ce mode de chauffage contribue de façon appréciable à la réduction des GES », explique Renaud Savard, directeur de Gestion Conseils PMI à Amqui. Cette firme de consultants en énergie efficace, spécialisée en chauffage par biomasse, a géré plusieurs projets d'implantation de chauffage par biocombustibles au Québec. « Dans la province, 12 projets ont été menés. À cela s'ajoutent deux autres projets en cours de réalisation par notre firme, sans compter les chantiers de remplacement des évaporateurs dans certaines entreprises de production acéricole. »

L'engouement pour la biomasse est manifeste. Or, le faible coût de l'énergie fossile, au même titre que le prix de l'électricité, freine le développement de cette filière, au Québec du moins. Mais, tout compte fait, le projet du Centre de santé et de services sociaux de La Mitis à l'Hôpital de Mont-Joli, lancé en 2010 s'est révélé la solution idéale pour la direction de l'établissement. « L'opération de conversion de la bouilloire au mazout lourd vers une bouilloire à la biomasse a permis de faire d'importantes économies annuelles, de contribuer abondamment au développement durable et de favoriser efficacement l'économie locale », ajoute M. Savard.

Des facteurs décisifs

Dans ce projet de remplacement de bouilloire à Mont-Joli, plusieurs options ont été évaluées. Cependant, le choix de la biomasse est ressorti comme étant le plus intéressant. Facteur marquant de cette orientation, la présence bien établie de fournisseurs locaux de biocombustibles. « L'économie régionale permettait en effet au CSSS de s'approvisionner facilement. Une mesure qui d'emblée enrichissait l'expertise régionale en plus de sauver des emplois en foresterie en période de quasi-agonie. C'est la Coopérative forestière de La Matapédia (CFM) qui a remporté le contrat d'approvisionnement de 3 000 tonnes métriques vertes de biomasse annuellement. À cela s'ajoutait un atout de taille, la disponibilité d'une subvention consentie par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour la réalisation des travaux et l'acquisition de l'équipement », poursuit M. Savard. Des éléments qui ont donné du carburant à la démarche. Du coup, en décembre 2012, une bouilloire à la biomasse d'une puissance de 2 000 kW, installée dans un bâtiment adjacent à l'hôpital, prenait le relais du mazout lourd.

« Une chaudière électrique sert également pour le chauffage d'appoint ou lors de la maintenance. La conversion a nécessité des investissements de 2,3 M $, dont 1,1 M $ provenant du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques. Une subvention équivalant à 40 $ pour chaque tonne de carbone évité sur un horizon de 10 ans. Un montant qui sera amorti sur 5 ans, grâce aux économies annuelles d'environ 234 000 $. De plus, ce sont 2 783 tonnes d'émissions de CO_2 qui seront évitées, soit l'équivalent de 1 400 voitures de moins par an sur nos routes, une donnée d'intérêt pour la région », estime Renaud Savard.

PROPANE du Suroît

Faites confiance à un LEADER dans l'industrie pour vos besoins en propane!

- **Propane**
- **Équipements et installation**
- **Service**

Nous desservons partout dans le

- *Grand Montréal*
- *Centre-du-Québec*
- *Laurentides*
- *Estrie*

Vous aimeriez économiser jusqu'à 40% sur vos coûts d'essence?

www.suroitautopropane.com

Suroît AUTOPROPANE

AUTOpropane
ALLIANCE
Membre de l'alliance autopropane, le plus grand réseau d'autopropaniers au Québec.

Convertissez vos véhicules au propane !

1 888 427.1706

propanedusuroit.com

MESURES ADOPTÉES À LA COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS

1- Optimisation des chaufferies
Installation de nouvelles chaudières à haute efficacité et remplacement, dans certains cas, de brûleurs conventionnels par des brûleurs plus efficaces.

2- Implantation de systèmes à commandes numériques
Installation d'équipements à commandes numériques, remplacement des dispositifs de contrôle des volets d'air frais par des sondes de CO_2, abaissement de la température en période inoccupée, délestage de charges, meilleure gestion de la ventilation des locaux avec détecteurs de mouvement et module de variation de la vitesse des systèmes de ventilation.

3- Éclairage
Remplacement des composantes d'éclairage existantes par des nouvelles plus efficaces. Remplacement des appareils fluorescents conventionnels dotés de lampes T-12 par des appareils avec ballast électronique équipés de lampes T-8. Un geste faisant aussitôt passer la consommation par appareil de 75 watts à 45 watts.

4- Panneaux réflecteurs
Installation de panneaux réflecteurs derrière les radiateurs de chauffage afin de conserver la chaleur à l'intérieur du bâtiment.

5- Murs solaires
Pose de murs solaires, soit un revêtement métallique installé à environ 9 à 12 pouces du mur existant selon les bâtiments, orientés plus ou moins vers le sud de façon à maximiser les heures d'ensoleillement. La chaleur entre les murs est captée afin de préchauffer l'air frais en hiver.

6- Hottes modulantes
Nouvelles hottes de ventilation en mesure de moduler le débit d'air d'évacuation et d'apport d'air neuf en fonction de l'activité sous les hottes, avec l'aide de différents capteurs optiques et thermiques.

7- Optimisation de l'enveloppe
Ajout de calfeutrage autour de certaines portes extérieures afin de diminuer l'infiltration d'air.

Commission scolaire des Affluents

CSSS de La Mitis

Bâtiment abritant une bouilloire à la biomasse d'une puissance de 2 000 kW à l'Hôpital de Mont-Joli.

PRINCIPALES SOURCES DE BIOMASSE FORESTIÈRE

La biomasse forestière utilisée pour la production de bioénergie et d'autres bioproduits provient de plusieurs sources :

- Des résidus ou des sous-produits laissés par les procédés de fabrication;
- Des plantations pour la production de biomasse (par exemple, les espèces de saules et de peupliers à croissance rapide);
- Les résidus de récolte;
- Les arbres et les branches éliminés durant l'éclaircie des peuplements forestiers;
- Les déchets de construction et de démolition;
- Les arbres tués par des perturbations naturelles comme les incendies de forêt, les insectes et les maladies.

La grande partie de la biomasse traitée provient de la première source, à savoir les résidus de fabrication. En comparaison, les autres sources sont demeurées dans une large mesure peu exploitées jusqu'à présent.

CGC
Panneaux
intérieurs
et solutions
de finition

LES PANNEAUX DE GYPSE DE MARQUE CGC SHEETROCK[MD] ULTRALÉGERS MOLD TOUGH[MD], UN POIDS DE MOINS SUR VOS ÉPAULES.

VOICI LES PREMIERS PANNEAUX LÉGERS DE 1/2 PO AVEC RÉSISTANCE À L'EAU ET AUX MOISISSURES

PANNEAUX DE GYPSE CGC SHEETROCK[MD] ULTRALÉGERS MOLD TOUGH[MD]

- Jusqu'à 20 % plus léger que les panneaux de gypse traditionnels résistant à l'eau et aux moisissures
- Rencontre ou excède tous les critères du standard ASTM C1396 pour panneaux de gypse avec résistance aux moisissures
- Se marque, se casse, s'installe et se finit tout comme une cloison sèche standard
- Idéal pour les salles de bains, les sous-sols et les garages

cgcinc.com

© 2014 CGC UNE SOCIÉTÉ DE USG et/ou de ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Les marques de commerce CGC, SHEETROCK, C'EST VOTRE MONDE, BÂTISSEZ-LE, LE LOGO CGC et les marques connexes sont des marques de commerce de la corporation USG ou de ses filiales ou sociétés affiliées.

CGC
C'EST VOTRE MONDE. BÂTISSEZ-LE.[MC]

Une autre première pour CGC, le chef de file en innovations de produits ultralégers[MC].

Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Gracefield. CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau

COUP DE POUCE À LA GÉOTHERMIE

Exemple parmi tant d'autres, une économie de 43 800 litres de mazout léger par année est à la source de l'engagement du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau envers la géothermie. Un projet appuyé par le programme d'aide financière pour des projets d'efficacité énergétique et de conversion nommé ÉcoPerformance, une initiative du gouvernement du Québec inscrite dans le Fonds vert.

Dans le cadre de ce programme, le CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau a obtenu une aide financière de 149 400 $ pour l'installation d'un système de chauffage géothermique au Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Gracefield. L'aide financière a été accordée dans la foulée du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 du gouvernement du Québec.

Le projet mis de l'avant par le CSSS contribuera aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Centre d'hébergement de Gracefield et s'inscrit parfaitement dans la mesure gouvernementale qui vise à diminuer la consommation de mazout lourd dans les établissements institutionnels.

Ce projet d'efficacité énergétique, piloté par la firme québécoise Ecosystem, récupérera l'énergie du sol pour chauffer le bâtiment. Ainsi, une thermopompe puisera l'énergie obtenue grâce à la géothermie et l'enverra dans le réseau d'eau chaude du bâtiment. Le projet prévoit également l'installation d'une chaudière électrique pour l'eau de chauffage. Cette nouvelle chaudière deviendra la principale source d'énergie d'appoint pour l'établissement lorsque l'énergie produite par le système de géothermie ne suffira pas.

Avec ces installations, le CSSS de la Vallée-de-la-Gatineau réduira de plus de 97 % sa consommation de mazout léger. L'aide financière versée par le gouvernement et les économies directes associées au coût de l'énergie permettront au CSSS de récupérer son investissement au bout d'une douzaine d'années.

sur le sujet
acqconstruire.com

Aide financière

Le programme ÉcoPerformance vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés. Il est le résultat de la fusion de cinq programmes, soit :

- Le Programme de réduction de la consommation du mazout lourd;
- Le Programme d'aide au secteur manufacturier;
- Le Programme d'aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels;
- Le Programme d'optimisation en réfrigération, volet arénas et centres de curling et volet supermarchés;
- Le Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments.

Le programme offert aux entreprises, institutions et municipalités s'adresse autant aux petits qu'aux grands consommateurs d'énergie. Pour en connaître davantage sur ce programme, visitez Efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/ecoperformance.

Technologie SureNail® – Une différence que vous pouvez constater et vendre.

BARDEAUX **DURATION**®
TruDefinition® avec
Technologie SureNail®

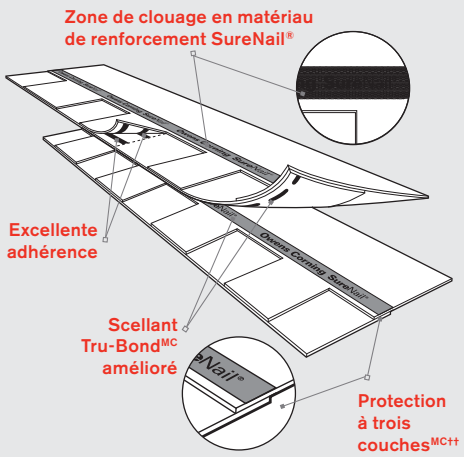

Facile à vendre. Facile à installer.

C'est facile de comprendre pourquoi les bardeaux Duration® TruDefinition® sont faciles à vendre. Non seulement ils ont une très belle apparence, ils offrent aussi une performance exceptionnelle grâce à la Technologie SureNail®. Ces bardeaux ont une résisance exceptionnelle au vent qui assure une garantie de résistance au vent de 209 km/h* avec une pose à 4 clous seulement. De plus, il est facile d'expliquer aux propriétaires pourquoi ce bardeau avec bande de clouage en matériau de renforcement hautement visible est différent. Et plus important encore, ceci facilite l'installation pour votre équipe. Choisissez les bardeaux Duration® TruDefinition® fabriqués par Owens Corning, un chef de file l'industrie depuis plus de 70 ans.

SureNail® Technologie

1-800-438-7465 | www.owenscorning.ca

OWENS CORNING®

LA PANTHÈRE ROSE^MC & © 1964-2014 Metro-Goldwyn-Mayer Studios Inc. Tous droits réservés. La couleur ROSE est une marque déposée de Owens Corning.
© 2014 Owens Corning. Tous droits réservés. *La garantie peut être transférée une (1) seule fois. Pour obtenir tous les détails, les restrictions et les exigences, consultez la garantie en vigueur.
††Cette illustration montre la protection à trois couches^MC. Le niveau de protection à trois couches^MC peut varier selon les bardeaux.

«Je ne suis pas le genre de fille à occuper un poste dans un bureau.»

Nancy Lareau, charpentière-menuisière

Nancy Lareau

Charpentière-menuisière,
Les Constructions M.N.M. inc., Bois-des-Filion

Depuis qu'elle est toute petite, elle admet avoir toujours eu un côté «petit garçon» et s'être souvent tenue avec ses camarades masculins et toujours très bien entendue avec eux. «Je crois que c'est ce comportement qui m'a poussée à me diriger dans un métier de la construction», reconnaît Nancy Lareau, charpentière-menuisière à l'emploi de l'entreprise Les Constructions M.N.M. inc., lauréate au Congrès de l'ACQ 2014 du trophée Construire se conjugue au féminin.

Selon elle, le fait d'occuper un emploi non conventionnel lui donne l'occasion de relever de nouveaux défis : « C'est un domaine où ça bouge beaucoup et je dois dire que je ne suis pas une fille à occuper un poste dans un bureau. » Avant de suivre une formation en charpenterie-menuiserie, elle travaillait dans un supermarché. À part son grand-père, bâtisseur de maisons, elle n'a pas eu d'autres modèles la prédestinant à la construction.

Un métier qu'elle adore

De son métier, elle aime à peu près tout parce qu'elle n'exécute pas toujours les mêmes tâches. « Une femme peut tout faire sur un chantier, même s'il faut tenir compte de la force physique et du vouloir de chacune des candidates. Tout est dans la méthode de travail et cela s'acquiert avec l'expérience. » Selon elle, lorsque surviennent des petits problèmes, il y a toujours une solution. Nancy Lareau est fière de ce qu'elle fait et elle croit que pour augmenter le pourcentage de femmes dans la construction, il importe de leur faire découvrir cette industrie par des messages positifs dans les médias.

Des conseils aux femmes

Oui, elle a entendu des remarques déplaisantes sur les chantiers et elle conseille aux femmes de démontrer une force de caractère et de garder la tête haute. « Nous avons notre place dans la construction et nous devons la prendre. » Selon elle, c'est une question de volonté. « Il suffit de croire en nos capacités et surtout de ne jamais douter de soi. »

Nancy Lareau est convaincue que nous verrons de plus en plus de femmes sur les chantiers au cours des prochaines années. Et pour ce qui concerne les préjugés, la jeune femme dans la vingtaine ne s'en fait pas outre mesure : « Je n'ai jamais été victime de harcèlement et je dois admettre que la plupart du temps, mes compagnons sont très gentils avec moi et les autres travailleuses et nombreux sont ceux qui ne demandent qu'à nous aider. Nous formons une équipe après tout. »

PROPOS RECUEILLIS PAR CLAUDE GIRARD

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

Denis Bernier

« Nancy est très exigeante envers elle-même et elle est perfectionniste. Son désir d'apprendre lui a permis d'avancer et de ne pas se laisser intimider. » — Manon Bolduc

Manon Bolduc, présidente, Les Constructions M.N.M. inc., (au centre), lors de la remise du prix au Congrès de l'ACQ le 4 octobre dernier à Québec. À gauche, Manon Bertrand, présidente de l'ACQ et à droite, Audrey Murray, de la CCQ.

VISITEZ LE SITE **FIERSETCOMPETENTS.com**

FIERS ET COMPÉTENTS .COM

FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

DÉCOUVREZ LA FORMATION EN ENTREPRISE!

UNE INITIATIVE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION PRODUITE PAR LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Perfectionnement des salariés
Bilan 2013-2014

Michel Couillard
Coordonnateur au développement des compétences, Direction des relations du travail de l'ACQ

D'entrée de jeu, il est important de se rappeler que tous les employeurs qui effectuent des travaux assujettis à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction *(Loi R-20) cotisent à hauteur de 0,20 $/heure travaillée au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). À son tour, le FFSIC rend possibles la promotion et la réalisation d'activités de perfectionnement dédiées à notre main-d'œuvre. Nous vous proposons ici un bilan très factuel de la réalisation de cette offre de cours ayant eu lieu en 2013-2014.*

Une offre variée

L'offre de cours des salariés est principalement constituée de cours obligatoires, dont la réussite est conditionnelle au renouvellement du certificat de compétence et de cours suivis sur une base volontaire. L'offre comptait 449 différentes activités, soit 51 de plus que l'année précédente, qui ont été réalisées pour tous les métiers et occupations, et ce, dans toutes les régions du Québec. La durée des formations varie de 4 à 240 heures, mais leur durée moyenne est de 45 heures.

Une augmentation de la participation globale

Cette augmentation se traduit de différentes façons. Dans un premier temps, notons que l'offre de cours a enregistré 23 192 participations comparativement aux 19 239 de l'exercice précédent, ce qui correspond à une hausse de 20,5 %.

À lui seul, un salarié peut suivre plusieurs cours, ce qui engendre l'enregistrement de plus d'une participation. Si l'on retient le nombre de personnes uniques qui ont suivi une ou plusieurs formations, on en dénombre 15 772. De ceux-ci, 11 138 personnes (70,6 % du total) ont suivi une seule formation et 4 634 personnes ont participé à deux formations et plus, ce qui constitue un sommet en la matière.

Historiquement, les compagnons sont moins enclins à suivre de la formation. Toutefois, cette culture tend à changer puisque nous avons observé une augmentation de 43 % de leur participation.

Plus globalement, tous les métiers et occupations, à l'exception des opérateurs d'équipement lourd, ont connu une augmentation de la participation à la formation, de même que toutes les régions du Québec, sauf celles de l'Outaouais et de la Côte-Nord.

Des groupes de formation plus nombreux

Évidemment, si l'on veut servir le plus de clientèles possible, plusieurs cours doivent être offerts plus d'une fois; cela se traduit par la réalisation de plusieurs groupes de formation.

En 2013-2014, c'est 2 321 groupes qui ont été réalisés comparativement à 1 985 au cours de l'année précédente. Parallèlement, tous les groupes annoncés dans l'offre de cours ne se concrétisent pas toujours. On désignera cette situation par le taux d'annulation qui s'élève à 16,6 %, soit le plus faible taux jamais enregistré à ce sujet.

La formation en entreprise

L'offre de cours peut également être offerte à des entreprises en fonction de leurs besoins et disponibilités. À ce titre, 376 groupes ont été créés pour répondre à la demande de 186 entreprises, suscitant la participation de 2 810 personnes.

Somme toute, l'année 2013-2014 a été un succès à plusieurs égards. Comme dans toute chose, il y a toujours place à l'amélioration. L'ACQ est proactive dans ce dossier. Nous souhaitons connaître votre niveau de satisfaction quant à ce service de formation des salariés. Pour ce faire, n'hésitez pas à nous joindre : acq.org/perfectionnement.

QUELQUES DONNÉES SUR LES SALARIÉS FORMÉS

Provenance par secteur :

- Institutionnel-commercial : **48 %**
- Industriel : **9 %**

Répartition de la clientèle :

- Apprentis : **42 %**
- Compagnons : **31 %**
- Occupations : **27 %**

Provenance géographique : Grand Montréal : **54 %**

Présence des femmes : 505, soit 119 de plus qu'en 2012-2013 **(+ 30,8 %).**

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

Une industrie en évolution

Flexibilité dans les horaires de travail

Sophie Matte
Directrice adjointe, Direction des relations du travail de l'ACQ

De nombreuses sphères de notre société sont en évolution et notre industrie n'y fait pas exception. L'environnement dans lequel évoluent les entreprises de construction s'est modifié au cours des dernières années.

Les secteurs institutionnel-commercial et industriel, où 93,5 millions d'heures ont été travaillées en 2013, sont aussi confrontés à d'importants défis, dont celui de pouvoir répondre aux besoins des clients.

Les contextes changeant, les conventions collectives doivent pouvoir s'ajuster à ces nouvelles réalités. La dernière négociation démontre bien la volonté des parties à s'ajuster aux besoins évolutifs de leurs clients.

Une plus grande flexibilité

Une plus grande flexibilité dans les horaires de travail permettra à l'employeur de planifier ses travaux selon les exigences de son client et de réduire la facturation d'heures supplémentaires, le tout dans le respect de la convention collective applicable (voir tableau plus bas).

Il est important de noter que ces nouvelles plages horaires (en bleu) sont incorporées à la majorité des clauses particulières, avec les ajustements requis. Par exemple, la première plage d'une journée normale de 10 heures pourrait s'étaler de 6 h 00 à 16 h 30 ou 17 h 00.

Toutefois, il y a statu quo des clauses particulières pour les métiers suivants : couvreur, gardien, installateur de systèmes de sécurité réalisant des travaux d'entretien et de réparation, frigoriste affecté aux travaux de service, mécanicien d'ascenseurs affecté à des travaux de réparation et d'entretien ainsi que le manœuvre et le manœuvre spécialisé affectés à des travaux reliés aux métiers de briqueteur et plâtrier qui applique l'horaire du métier dont il effectue les travaux.

Les huit heures de travail quotidiennes sont maintenant réparties comme suit :

Secteur institutionnel-commercial	Secteur industriel
6 h 00 à 14 h 30 ou 15 h 00	6 h 00 à 14 h 30 ou 15 h 00
6 h 30 à 15 h 00 ou 15 h 30	6h 30 à 15 h 00 ou 15 h 30
7 h 00 à 15 h 30 ou 16 h 00	7 h 00 à 15 h 30 ou 16 h 00
7 h 30 à 16 h 00 ou 16 h 30	7 h 30 à 16 h 00 ou 16 h 30
8 h 00 à 16 h30 ou 17 h 00	8 h 00 à 16 h 30 ou 17 h 00
8 h 30 à 17 h 00 ou 17 h30	8 h 30 à 17 h 00 ou 17 h30
9 h 00 à 17 h 30 ou 18 h 00	9 h 00 à 17 h 30 ou 18 h 00

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Introduction d'une nouvelle disposition qui permet à un employeur d'**autoriser** un salarié à déplacer le début ou la fin de sa journée de travail, en raison de ses obligations reliées à la garde de son enfant.

L'employeur peut demander une preuve que le service de garde fréquenté ne permet pas de respecter l'horaire de travail.

Si vous avez des questions concernant les horaires de travail, n'hésitez pas à communiquer avec le conseiller en relations du travail de votre région.

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

Géni-Métal
Laboratoire de métaux

- Procédures de soudage
- Inspection de soudures, métaux et peinture (NDT)
- Structures de levage et d'étaiement
- Génie civil et structures

QC, ON, AB

CWB CERTIFIÉE

Serge Y. Tremblay, ing.
Cell.: 418 808-6664
sergeytremblay@geni-metal.ca

139, rue d'Amsterdam
St-Augustin (Québec) G3A 2V5
Téléphone : (418) 878-3218
Télécopieur : (418) 878-3257
www.geni-metal.ca

LE COFFRE À OUTILS

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Nouveauté SST : la ligne d'avertissement

Marc Beaudoin
Directeur adjoint, Direction santé, sécurité et Mutuelles de prévention de l'ACQ

Le 17 juillet 2014, le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) a été modifié afin d'améliorer plusieurs articles déjà présents. Entre autres, de nouveaux articles portant principalement sur les chutes de hauteur, notamment la ligne d'avertissement, ont été ajoutés.

Bien qu'elle n'était pas réglementée, la ligne d'avertissement était déjà utilisée et tolérée sur plusieurs chantiers au Québec. Par contre, il y avait toujours une incertitude quant à son acceptation par l'inspecteur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ou concernanà la distance que celle-ci devait avoir par rapport au point de chute.

À la suite d'une demande patronale, des travaux paritaires ont donc été entrepris. Ces travaux ont démontré que cette façon de faire était réglementée dans plusieurs provinces canadiennes ainsi qu'aux États-Unis. Les articles proposés s'inspirent donc grandement de la réglementation utilisée par *l'Occupational Safety & Health Administration* (OSHA) – Département du Travail des États-Unis (voir les articles 1926.500 à 1926.502).

Quelques discussions ont également eu lieu concernant le lieu d'application de cette ligne d'avertissement. Bien que le risque ait été parfois similaire sur les étages d'un bâtiment, les membres du comité ont préféré restreindre l'utilisation de la ligne d'avertissement aux toitures plates. Une définition a donc été ajoutée en ce sens (pente de 3/12 ou de 15 degrés maximale pour que la toiture soit considérée comme étant « plate »).

D'autres éléments concernant les chutes de hauteur ont également été modifiés. En effet, comme certains équipements étaient fabriqués à l'extérieur du Canada, ceux-ci ne répondaient pas aux normes CSA citées au CSTC. Le Code prévoit maintenant que ces équipements peuvent être utilisés sous la condition qu'ils soient vérifiés et testés par un ingénieur.

La mise à jour des normes CSA citées au CSTC a également été effectuée et permettra, entre autres, de mieux guider les ingénieurs dans la conception des systèmes d'arrêt de chute.

Bien qu'une grande partie des modifications apportées le 17 juillet dernier touche les chutes de hauteur, certains autres articles ont également été modifiés. Ainsi, la conception d'échelles faites sur place a grandement été modifiée et les planches de 1 po X 3 po ne sont maintenant plus acceptées. La longueur de celles-ci a également été réduite à 4,8 mètres (16 pieds), ce qui correspond à la longueur maximale des madriers vendus dans les magasins de grandes surfaces.

De plus, des articles supplémentaires concernant les échafaudages sur console (communément appelées « équerre de toit ») ont également été intégrés au CSTC afin d'en prévoir la conception par un ingénieur ainsi que l'inspection structurale aux 5 ans.

Comme plusieurs chutes de hauteur surviennent chaque année au Québec, les membres du Comité de révision du CSTC représentants l'ACQ avaient en tête l'amélioration du bilan de chutes de hauteur au Québec lorsqu'ils ont adopté ces modifications.

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

SAVIEZ-VOUS QUE...

De 1997 à 2012, le nombre de chutes de hauteur a diminué au Québec, passant **de 806 accidents à 638**, soit une diminution de **20 %**.

AQHSST
Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail

DEVENIR MEMBRE DE NOTRE ASSOCIATION VOUS INTÉRESSE?
Laissez-vous convaincre par la multitude d'avantages!

AQHSST
Avantage Membre
aqhsst.qc.ca
1-888-355-3830

DESSINS D'ATELIER

Module C
ACQ

NOUVEAU !
SOLUTION DE GESTION DES DESSINS D'ATELIER

CENTRALISEZ
vos documents

SIMPLIFIEZ
vos communications

ÉCONOMISEZ
temps et énergie

ModuleC.ca

CONTACTEZ VOTRE ACQ RÉGIONALE POUR VOUS ABONNER

LE COFFRE À OUTILS

FORMATION

La formation continue obligatoire pour les entrepreneurs

Joseph Faye
Directeur, Services corporatifs de l'ACQ

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a présenté au mois de juin dernier, les grandes lignes du projet de règlement portant sur la formation continue des entrepreneurs. L'objectif est d'assurer la protection du public en intensifiant les efforts visant à assurer une qualité des travaux de construction. Le projet de règlement touche les répondants des entreprises de construction. Ces derniers se doivent d'être au fait de l'évolution des codes et des normes.

SAVIEZ-VOUS QUE...

En vertu du Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires, un **répondant** est une personne physique faisant affaires seule ou un dirigeant. Un **dirigeant** est un membre d'une société ou, dans le cas d'une personne morale, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire détenant 20 % ou plus des actions avec droit de vote.

La RBQ propose une démarche progressive. Dans un premier temps, la RBQ prévoit que la réglementation en formation continue s'adresse aux répondants techniques en exécution des travaux de construction et à certains répondants en gestion de projets et de chantier.

Répondants techniques (ETC) qui ont les sous-catégories de licence suivantes :

- 1.1.1 Entrepreneur en bâtiments résidentiels neufs visés par un plan de garantie, classe I
- 1.1.2 Entrepreneur en bâtiments résidentiels neufs visés par un plan de garantie, classe II
- 1.2 Entrepreneur en petits bâtiments
- 1.3 Entrepreneur en bâtiments de tout genre
- 15.5 Entrepreneur en plomberie
- 16 Entrepreneur en électricité

Répondants en gestion de projets et de chantiers (GPC) qui ont les sous-catégories de licence suivantes :

- 1.4 Entrepreneur en routes et canalisation
- 1.5 Entrepreneur en structures d'ouvrages de génie civil
- 1.6 Entrepreneur en ouvrages de génie civil immergés
- 1.7 Entrepreneur en télécommunication, transport, transformation et distribution d'énergie électrique

Les répondants en GPC qui désirent maintenir les nouvelles sous-catégories spécialisées suivantes :

- 2.7.1 Entrepreneur en démolition
- 5.3 Entrepreneur en ouvrages métalliques
- 7.1 Entrepreneur en isolation, étanchéité et ignifugation
- 7.2 Entrepreneur en calorifugeage
- 7.3 Entrepreneur en couvertures et en systèmes d'étanchéité à l'eau
- 8.1 Entrepreneur en vitrerie
- 8.2 Entrepreneur en portes et fenêtres
- 8.3 Entrepreneur en portes de garage et portes spécialisées
- 9.1 Entrepreneur en systèmes intérieurs

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

16 heures de formation sur 2 ans sont requises pour :

- Les entrepreneurs généraux en bâtiment
- Les entrepreneurs généraux en génie civil
- Les entrepreneurs en plomberie
- Les entrepreneurs en électricité

Pour les détenteurs des nouvelles sous-catégories spécialisées ci-dessous, 4 heures de formation par sous-catégorie sur 2 ans jusqu'à concurrence de 16 heures seront requises.

- 2.7.1 Entrepreneur en démolition
- 5.3 Entrepreneur en ouvrages métalliques
- 7.1 Entrepreneur en isolation, étanchéité et ignifugation
- 7.2 Entrepreneur en calorifugeage
- 7.3 Entrepreneur en couvertures et en systèmes d'étanchéité à l'eau
- 8.1 Entrepreneur en vitrerie
- 8.2 Entrepreneur en portes et fenêtres
- 8.3 Entrepreneur en portes de garage et portes spécialisées
- 9.1 Entrepreneur en systèmes intérieurs

Les répondants visés auront l'obligation de tenir un registre des activités de formation suivies et de transmettre l'information à la RBQ. Des précisions sur les modalités de la déclaration seront fournies par la RBQ aux entrepreneurs.

Pour être reconnue, la formation (cours, séminaires, ateliers, cours en ligne, formation en cours d'emploi, etc.) devra être donnée par un organisme formateur ou par un formateur titulaire d'un agrément délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, être en lien avec les travaux autorisés par la sous-catégorie et porter sur au moins un des sujets suivants :

- Exécution des travaux de construction
- Codes, normes et règlements
- Techniques de construction
- Lecture et interprétation des plans et devis

À la suite d'une réforme législative ou à un changement normatif, le règlement pourrait imposer à certains répondants de prendre part à des formations qui seront spécifiées par la RBQ.

À noter que la mise en application du règlement est prévue en décembre 2015.

Contech BÂTIMENT EXPOS 2014

30 ans

CONCEPTION CONSTRUCTION | GESTION

contech.qc.ca

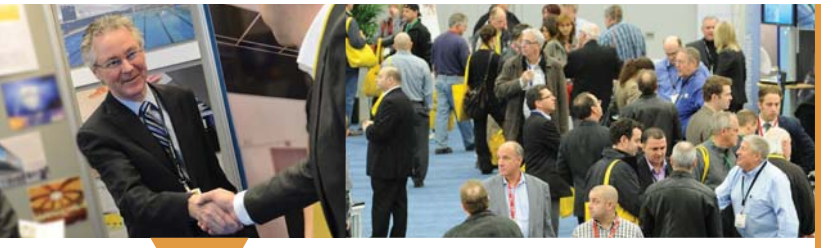

MONTRÉAL
13
novembre
Palais des congrès
9 h à 18 h

14 h à 15 h
Espace Conférence

VERS LE CHANTIER PARFAIT

L'Association de la construction du Québec sera présente à l'Exposition Contech de **Montréal le jeudi 13 novembre 2014**. Venez nous rencontrer au kiosque ou assister à la conférence que nous présentons à 14 heures.

Kiosque 208-210

Conférenciers

Louis Leduc, arch.
Roberge & Leduc, architectes

Nadia Bussières
Entrepreneur spécialisé
Recouvrement métallique Bussières Ltée

Une présentation de

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

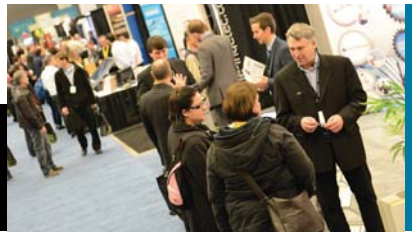

EXPOSITIONS RÉSERVÉES AUX PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT
architectes | gestionnaires de bâtiments publics et privés | constructeurs | ingénieurs | designers | technologues

PUBLIREPORTAGE

MESURES DE BASE

- Fênetrage homologué ENERGY STAR®
- Ampoules à DEL homologuées ENERGY STAR®
- Thermostats électroniques
- Chauffe-eau à trois éléments
- Prise pour borne de recharge de véhicule électrique

MESURES FACULTATIVES

- Récupérateur de la chaleur des eaux grises (RCEG)
- Système géothermique

Efficacité énergétique résidentielle

Programme simple et avantageux pour les constructeurs

Hydro-Québec lance le programme Maisons efficaces, qui propose des incitatifs aux constructeurs d'habitations individuelles. Visant à promouvoir l'efficacité énergétique des maisons résidentielles neuves, le programme permet aux entrepreneurs inscrits de profiter d'une foule d'avantages concurrentiels et de se démarquer.

« Les mesures éconergétiques proposées aux constructeurs de maisons individuelles neuves sont faciles à mettre en œuvre et s'appuient sur des technologies éprouvées. Elles constituent une amélioration par rapport aux produits traditionnels ou aux pratiques actuelles », explique Louis-Olivier Batty, porte-parole d'Hydro-Québec.

Le programme offert sans frais propose l'adoption de mesures comportant deux volets d'aide consentis par la société d'État, au choix des entrepreneurs inscrits. D'entrée de jeu, un coup de main financier et promotionnel cible la construction de la maison modèle sur le chantier. En effet, une somme pouvant atteindre 5 000 $ couvre en partie le surcoût de construction lié à l'intégration des mesures. Le programme a également pour objectif de récompenser les promoteurs chaque fois qu'ils vendent une maison neuve offrant ces mesures. Comptant trois niveaux – Or, Argent et Bronze – permettant d'accumuler des points pour chaque maison efficace vendue, le deuxième volet du programme donne droit à du matériel de visibilité personnalisé.

Mesures de base

Pour que leurs maisons soient considérées comme des maisons efficaces, les constructeurs doivent y installer les éléments suivants :

- **produits de fenêtrage** homologués ENERGY STAR, environ 10 % plus efficaces que les modèles couramment installés dans les nouvelles constructions ;
- **ampoules à DEL** homologuées ENERGY STAR, offrant une lumière d'excellente qualité, une durée de vie supérieure, des rendements énergétiques sans pareils et un éclairage convenant à toutes les pièces de la maison ;
- **thermostats électroniques**, dispositifs d'une précision supérieure qui ajoutent au confort des occupants de la maison, et qui permettent des économies pouvant atteindre 10 % sur les coûts de chauffage ;
- **chauffe-eau à trois éléments**, qui réduit la demande collective d'électricité en période de pointe de par son fonctionnement plus écoresponsable et qui représente un coût et une consommation d'énergie comparables à ceux d'un chauffe-eau traditionnel à deux éléments ;
- **prise pour borne de recharge** pour véhicules électriques, soit un coffret de branchement (240 volts, 400 ampères) relié au tableau de distribution de la maison.

MESURES ÉCONERGÉTIQUES MISES EN ŒUVRE – MAISONS MODÈLES	AIDE PROMOTIONNELLE PAR MAISON MODÈLE CONSTRUITE
MESURES DE BASE • Fenêtrage homologué ENERGY STAR® • Ampoules à DEL homologuées ENERGY STAR® • Thermostats électroniques • Chauffe-eau à trois éléments • Prise pour borne de recharge de véhicule électrique • Récupérateur de la chaleur des eaux grises (RCEG)	1 000 $ (aucune limite à l'aide promotionnelle liée à la construction de maisons modèles comprenant les mesures éconergétiques de base)
MESURE FACULTATIVE *(prérequis : installation des mesures de base)* • Système géothermique	4 000 $[1]

[1] Aide promotionnelle maximale par année et par constructeur participant de 12 000 $, soit l'équivalent de trois maisons modèles comprenant un système géothermique.

MESURES ÉCONERGÉTIQUES MISES EN ŒUVRE – MAISONS EFFICACES	POINTS ATTRIBUÉS PAR MAISON EFFICACE VENDUE
MESURES DE BASE • Fenêtrage homologué ENERGY STAR® • Ampoules à DEL homologuées ENERGY STAR® • Thermostats électroniques • Chauffe-eau à trois éléments • Prise pour borne de recharge de véhicule électrique	500 points
MESURES FACULTATIVES *(prérequis : installation des mesures de base)* • Récupérateur de la chaleur des eaux grises (RCEG) • RCEG et système géothermique	1 500 points 6 500 points

Mesures facultatives

Deux mesures facultatives sont également mises de l'avant par le programme, soit l'installation d'un récupérateur de la chaleur des eaux grises (RCEG) et celle d'un système géothermique accrédité.

Pour s'inscrire et en connaître davantage sur ce programme offrant un solide coup de main au constructeur et un gage d'économies durables à l'acheteur, visitez dès aujourd'hui le hydroquebec.com/maisonsefficaces.

HYDRO-QUÉBEC, UN PARTENAIRE DE CHOIX POUR LES CONSTRUCTEURS D'ICI

Hydro-Québec peut vous soutenir dans la réalisation de vos projets résidentiels proposant des maisons efficaces, une nouvelle catégorie d'habitations éconergétiques. Vos projets offriront ainsi une valeur ajoutée et se démarqueront aux yeux des acheteurs.

De plus, vous recevrez des primes à la construction et à la vente de maisons efficaces et bénéficierez d'outils promotionnels gratuits.

Démarquez-vous et participez au programme dès maintenant !
www.hydroquebec.com/constructeurs/maisonsefficaces

Hydro Québec

LE COFFRE À OUTILS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ACQ obtient la certification ÉCORESPONSABLE !

Maryanne Cliche
Conseillère en développement durable
Direction, Services corporatifs de l'ACQ

L'ACQ renforce son engagement envers le développement durable (DD) en se dotant d'une structure permanente de consultation et d'outils nécessaires à l'intégration d'une démarche de DD.

C'est dans le cadre du *renDDvous de l'Est*, qui se tenait le 14 octobre dernier, que l'ACQ a reçu officiellement la certification Écoresponsable décernée aux organisations engagées envers le développement durable. Soulignons que la démarche de certification de l'ACQ a été appuyée par l'accompagnement offert dans le cadre du Programme d'accompagnement en gestion du développement durable (PAGDD) mis sur pied par les Services environnementaux et récupération industrielle (SERIC) en partenariat avec le Conseil des industries durables (CID) et Emploi-Québec.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le renDDvous de l'Est rassemble les PME et les amène à discuter des enjeux et des défis en matière de développement durable axés principalement sur l'aspect économique des PME. Il permet de réfléchir collectivement sur les bouleversements de nos marchés et d'agir de manière proactive ! (source site Web des renDDvous de l'Est : http://www.renddvous.ca/)

LA CERTIFICATION EN BREF

OBJECTIF : l'ACQ vise l'application concrète des principes de développement durable et leur intégration dans ses processus de gestion quotidiens.

OUTILS : l'association patronale s'est dotée d'une Charte de développement durable ainsi que d'un plan d'action concret afin d'établir les priorités et effectuer le suivi de son avancement. La réalisation de ce plan sera ultimement sous la charge du comité de direction en collaboration avec le comité de développement durable formé de plusieurs employés des différentes directions.

RECONNAISSANCE : le sceau qui garantit la solidité de l'approche de l'ACQ est la certification ÉCORESPONSABLE décernée aux entreprises qui font preuve de dynamisme et adoptent des solutions novatrices et performantes dans le domaine du développement durable.

LA SUITE : une des premières actions que l'ACQ souhaite mettre en place est une implication prononcée et positive auprès de sa collectivité… Consultez acq.org et suivez nos actions de près pour en savoir davantage !

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

Remise de la certification Écoresponsable aux différentes organisations, dont l'ACQ.
zphoto.ca

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN ?

+ D'un plan de match efficace pour mon FORFAIT CELLULAIRE.

FORMATION
OFFENSIVE
illimitée

FORFAIT VOIX ILLIMITÉE JUSQU'À 3 GO DE DONNÉES

FORMATION
DÉFENSIVE
1200

PARTAGE DE 1200 MINUTES ENTRE UTILISATEURS

FORMATION
UNITÉ SPÉCIALE
20-44

FORFAIT FLEXIBLE À PARTIR DE 20 $

DE NOUVEAUX SERVICES

+ HÉBERGEMENT HÔTELIER

GRÂCE À NOTRE PARTENARIAT AVEC CHOICE HOTELS, OBTENEZ UN RABAIS ALLANT JUSQU'À 15 % SUR VOTRE PROCHAINE CHAMBRE.

+ ACHAT DE PNEUS

PROFITEZ D'UN RABAIS AVANTAGEUX SUR LES MEILLEURS PNEUS DU MARCHÉ (GOODYEAR, DUNLOP ET KELLY) GRÂCE AU SERVICE EN LIGNE D'ACHATPLUS.

achat+
Courtier en produits et services

achatplus.com
1 800 567-7632

LE COFFRE À OUTILS

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les drones au service de l'industrie de la construction

Amir Nadji
Webmestre
Direction des communications
et du marketing de l'ACQ

De simples jouets de haute technologie aux armes les plus modernes, les drones s'imposent de plus en plus comme étant un outil incontournable dans bon nombre de secteurs d'activités.

AERMQ

Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec

On n'installe pas que du revêtement métallique

Les spécialistes en revêtements métalliques pour murs et toitures, panneaux modulaires, panneaux isolés préfabriqués, façades ventilées en céramique, fibrociment, bardages, déclins.

Services offerts

Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement, manuel technique complet avec détails, devis types et information sur les matériaux et produits connexes.

Certificat de conformité des matériaux

Vérification des matériaux au chantier, rapport d'inspection et émission de certificat de conformité des matériaux.

1295 Newton, suite 100, Boucherville QC J4B 5H2
Tél.: **450 655.1657**
Sans frais: **1 877 434.1164**
Téléc.: **450 655.5482**
info@aermq.qc.ca www.aermq.qc.ca

Qu'en est-il du monde de la construction ? Quelles sont les applications possibles de cette technologie qui pourrait faire évoluer cette industrie ?

« Prenez de la hauteur et vous verrez mieux ». Ce proverbe n'existe pas, mais il aurait très bien pu être inventé par les experts de la construction.

Un outil formidable de diagnostic

En effet, vérifier l'étanchéité d'une toiture, inspecter les soudures ou les façades d'immeubles de plusieurs dizaines d'étages font partie du quotidien des travailleurs de la construction. Toutes ces tâches nécessitent souvent un matériel lourd tels les échafaudages et des compétences humaines spécifiques dans des zones parfois dangereuses.

L'apparition des drones a apporté aux entrepreneurs un outil formidable de diagnostic qui facilite grandement toutes ces opérations. Équipés de caméras haute définition avec stabilisateur d'images, ces engins sont capables de voler très près des édifices afin de capter la moindre trace d'usure ou une quelconque défaillance.

Selon Frédéric Hinderze, PDG de Harmonie SAS, société leader en réfection de façades en France, on peut aujourd'hui, en moins de 12 minutes, réaliser un diagnostic parfait d'endroits inaccessibles comme des cours aveugles, visiter le dôme d'une verrière pour en vérifier l'état ou encore localiser en quelques instants l'origine d'une fuite ou d'une stagnation d'eau sur une étanchéité (source : http://www.techniques-ingenieur.fr).

L'inspection des édifices historiques a su aussi profiter de l'apport unique de ces « objets volants bien identifiés ». La toiture de la cathédrale de Vienne (Lyon, France) ainsi que certaines de ses gargouilles ont été rigoureusement scrutées avec un appareil de l'entreprise Studiofly. Un ensemble de 165 photos haute résolution a permis au cabinet d'architectes Alep Architectes d'avoir une idée précise sur l'état d'usure de l'édifice (source : http://www.lemoniteur.fr).

Le suivi de chantiers

Autre utilisation extrêmement intéressante de ces appareils télécommandés est le suivi de chantiers. Bien moins onéreux que les photos aériennes classiques, les drones sont capables de survoler une aire de construction, de quadriller la zone et de prendre des photos à intervalles réguliers. Ces dernières sont géoréférencées grâce au GPS installé sur l'appareil et ensuite assemblées à l'aide d'un logiciel de photogrammétrie.

Un drone peut aussi revenir prendre une photo du même angle de vue à des dates régulières afin de suivre l'évolution d'un chantier, ce qui permet à la fin de créer une vidéo en *time-lapse* (vidéo en accéléré).

Il devient évident que le potentiel de ces machines volantes est quasi illimité : vérification d'infrastructures telles que les viaducs, pylônes électriques ou réseau de voies ferrées ou même l'accès à des zones contaminées ne sont qu'une partie de ce que sont capables de réaliser ces bijoux de la technologie.

Au point de vue de la réglementation, la politique de Transports Canada veut que la sécurité des UAV (véhicules aériens non habités) utilisés au Canada soit la même que celle des aéronefs habités. L'article 602.41 du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) interdit d'utiliser un véhicule aérien non habité à moins que le vol ne soit effectué conformément à un certificat d'opérations aériennes spécialisées (COAS). Le paragraphe 623.65(d) précise l'information qui doit être soumise lors d'une demande : http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/servreg/rac/partie6-normes-623d2-2450.htm (source : Transports Canada).

Dans les années à venir, les drones vont inévitablement prendre de plus en plus de place dans l'industrie de la construction. De nouvelles règles d'utilisation (notamment un permis de pilote de drone civil) vont sont doute voir le jour pour mieux contrôler ces appareils et protéger la vie privée du grand public, mais leur apport technique reste indiscutable.

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

Vous utilisez encore de l'apprêt?

3M, à l'écoute de vos besoins

Membrane pare-air et pare-vapeur autoadhérente 3015 3M[MC]

- Aucun apprêt requis*
- Cote A de résistance au feu
- Légèreté
- Résistance aux UV jusqu'à 6 mois après l'application
- Application par température froide ou chaude (-18 à 66 °C)
- Application efficace et rapide

Aucun apprêt nécessaire. Cette membrane étanche innovatrice s'applique facilement sans nécessiter l'utilisation d'apprêts à base de solvant à teneur élevée en COV, d'où la réduction des coûts de main-d'œuvre. Autoscellante une fois perforée, elle réduit les réparations coûteuses. De plus, elle a été soumise aux essais des normes CAN/ULC S741 et S742 et respecte les critères contribuant à l'obtention de crédits LEED.

* Aucun apprêt requis sur presque toutes les surfaces de construction.

Pour obtenir un ÉCHANTILLON GRATUIT et de plus amples renseignements, veuillez consulter le site **www.3M.ca/construction** ou composer le **1 800 364-3577**.

DensGlass® Sheathing est une marque déposée de Georgia-Pacific Gypsum LLC.

3M est une marque de commerce de 3M, utilisée sous licence au Canada.
© 2014, 3M. Tous droits réservés. BA-14-19225 1407-01366 F

LE LOBBYISME

dans les secteurs de l'immobilier et de la construction

Les secteurs de l'immobilier et de la construction sont propices à l'exercice d'activités de lobbyisme.

AUDREY CÔTÉ, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION - COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

Que l'on soit promoteur immobilier, entrepreneur ou encore un professionnel chargé de travailler à un projet dans ces secteurs, il y a de fortes chances que l'on soit appelé à un moment ou un autre à transiger avec un titulaire d'une charge publique, qu'il soit élu ou fonctionnaire, afin d'influencer une décision de nature législative, réglementaire ou administrative.

Loi sur la transparence et l'éthique

Par conséquent, il est primordial d'être conscient qu'en pareille situation, la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* s'applique et qu'une inscription au Registre des lobbyistes du Québec est requise.

Les activités de lobbyisme peuvent être effectuées en amont ou tout au long des étapes d'un projet immobilier ou de construction. Chacune de ces étapes peut constituer autant d'occasions d'influencer une décision auprès des institutions publiques.

Secteurs de l'immobilier et de la construction

Dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, des communications d'influence sont souvent effectuées relativement à une orientation, un programme ou un plan d'action, pour obtenir une dérogation ou faire changer un règlement (construction, zonage, etc.), pour obtenir un permis (lotissement, construction, etc.) ou une autre autorisation. L'attribution d'un contrat, d'une subvention ou d'un autre avantage pécuniaire sont également des décisions visées par la Loi lorsque des promoteurs immobiliers ou des entrepreneurs tentent d'influencer les titulaires de charges publiques parlementaires, gouvernementaux et municipaux.

Registre des lobbyistes

Dans un contexte où les pressions du public se font toujours plus explicites quant à la transparence entourant la prise de décisions par les titulaires de charges publiques, ces derniers demandent de plus en plus aux lobbyistes qui les approchent s'ils sont inscrits au Registre des lobbyistes ou vérifient leur inscription. L'économie générale de la Loi veut que les activités de lobbyisme soient déclarées au Registre des lobbyistes le plus tôt possible afin que les citoyens puissent avoir accès à l'information avant que les décisions ne soient prises par les pouvoirs publics.

Activités de lobbyisme

Il faut savoir que certaines représentations faites auprès d'un décideur public pour le compte d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation, lorsqu'elles ne cherchent pas à influencer une décision, ne sont pas considérées comme des activités de lobbyisme au sens de la Loi et n'ont donc pas à faire l'objet d'une inscription au Registre des lobbyistes. C'est notamment le cas des représentations visant à soumettre à un fonctionnaire, par le biais d'un formulaire, d'une demande de permis, de licence, de certificat, d'autorisation, de subvention ou d'avantage pécuniaire, à répondre aux questions de ce dernier, le cas échéant, ou à fournir à celui-ci les documents ou les renseignements requis pour le traitement de la demande ou, enfin, à soumettre les motifs exigés par le fonctionnaire au soutien de la demande.

Pour obtenir des précisions sur la Loi, visitez le site www.commissairelobby.qc.ca en cliquant sur la section « lobbyistes » ou interrogez l'outil interactif « Faites-vous du lobbyisme ou non ? ». Vous pouvez aussi communiquer avec le personnel du Commissaire au lobbyisme du Québec en téléphonant sans frais au 1 866 281-4615. Pour vous inscrire au Registre des lobbyistes : 1 855 297-5762

CONSTRUIRE

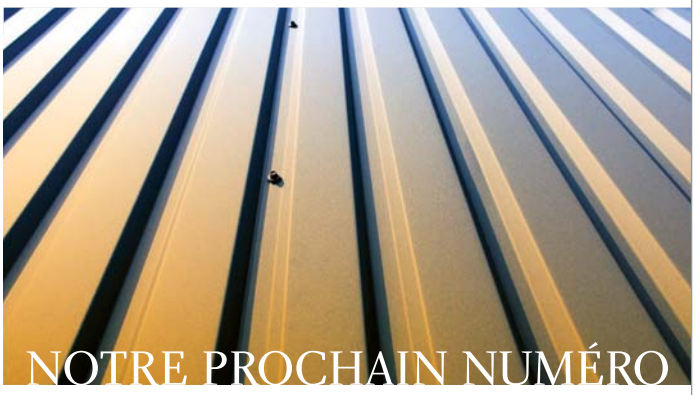

Bouthillette Parizeau et Associés

HIVER 2015

IC/I
- Toitures étanches

HABITATION
- Parements extérieurs

Réservation : 30 janvier 2015

Faites connaître vos produits et services !
Votre publicité sera vue par plus de 76 %
de ceux qui bâtissent le Québec !
Publicité 450 963-4339
repcomm@videotron.ca • www.rep-comm.ca

NOUVEAUX PRODUITS

dewalt.com

NOUVEAUX STYLES DE BLOUSONS CHAUFFANTS

Les professionnels de la construction recherchent chaleur et confort durant la saison froide sur les chantiers. La compagnie DEWALT a réalisé des études révélant que les entrepreneurs et les salariés étaient en quête d'un plus grand choix de blousons pour affronter le froid, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des chantiers. Des améliorations ont donc été apportées aux modèles existants (DCHJ060, DCHJ061 et DCHJ062) à la suite des commentaires des utilisateurs.

Les blousons chauffants possèdent une fermeture à glissière en métal plus robuste, une couture renforcée aux manchettes, un protecteur intégré contre le vent à travers la fermeture à glissière et des boutons pression plutôt que des fermetures à Velcro pour le capuchon (certains modèles). Tous les blousons chauffants sont équipés d'un adaptateur d'extension permettant de déplacer la pile dans la poche arrière ou avant en position assise.

NOUVEAUX MODÈLES
- DCHJ064 – Blouson kaki avec capuchon
- DCHJ066 – Blouson chauffant pour femmes avec capuchon amovible
- DCHJ067 – DCHJ068 – Blousons chauffants à capuchon

2 logiciels des plus utilisés en

estimation

L'ESTIMATEUR GÉNÉRAL
LE LOGICIEL D'ESTIMATION

Le logiciel choisi par
plus de 500 entrepreneurs !

e-Plans
Nouveauté
e-Plans le logiciel pour une prise de quantités à l'écran.

www.e-plans.ca
www.estimation.ca
1 866 351-7625

gestion de projets

• Gestion des directives (des avenants)
• Échéanciers (avancement des travaux)
• Bon de commande, contrat, main d'oeuvre, dénonciation de contrat

Créé par et pour les gérants de projets !

LE GESTIONNAIRE

www.gestionnaire.ca
1 866 324-7447

LE COFFRE À OUTILS

AFFAIRES JURIDIQUES

Du nouveau au BSDQ

Marie-Hélène Landry
Conseillère, Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ

L'entrée en vigueur des guides de dépôt pour les spécialités Systèmes intérieurs et Isolation thermique approche à grands pas.

Depuis quelques années, l'Association de la construction du Québec, par le biais de son Comité de supervision des activités du BSDQ travaille en étroite collaboration avec les associations sectorielles telles que la CESSIQ, l'AIQ, l'AESIQ, l'AEMQ, l'AERMQ[1] ainsi que le Comité des entrepreneurs généraux et le Comité des entrepreneurs spécialisés de l'ACQ afin de développer des guides de dépôt pour les spécialités architecturales. Les deux premiers guides qui verront le jour concerneront les spécialités *Systèmes intérieurs* et *Isolation thermique (autre que sur couverture ou mécanique)*.

Le projet des guides de dépôt a été élaboré dans le but d'envisager des solutions en réponse à certains irritants liés au Code du BSDQ. Parmi ces irritants, on retrouvait régulièrement le manque d'uniformité entre les soumissions des sous-traitants. Afin de pallier cette situation, la solution retenue a été de produire des guides de dépôt par spécialité qui seront intégrés au Code du BSDQ. Avec l'aide des guides de dépôt, tous les entrepreneurs spécialisés soumissionneront sur la même portée de travaux, ce qui facilitera la tâche des entrepreneurs généraux pour établir la conformité des soumissions.

Une tournée d'information et de consultation a eu lieu au printemps 2012 dans plusieurs régions du Québec. Tous les usagers du BSDQ avaient reçu une invitation pour participer à cette séance. Une consultation finale a également été effectuée durant l'hiver 2014 auprès des entrepreneurs spécialisés en *Systèmes intérieurs* et *Isolation thermique* ainsi qu'auprès de tous les entrepreneurs généraux. Celle-ci a révélé que l'industrie souhaite l'arrivée des guides de dépôt.

Dernièrement les trois parties responsables de la mise en place du Code du BSDQ (Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), Corporation des maîtres en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et ACQ) en sont venues à un accord afin d'intégrer les deux premiers guides au Code du BSDQ. La date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2015.

Ces trois parties ont procédé à la modification de certains articles, entre autres pour permettre l'intégration des guides, mais également pour adapter les articles du code à la réalité des nouveaux devis basés sur le Répertoire normatif 2004. De plus, des directives d'utilisation pour ces guides seront intégrées au code de sorte que les entrepreneurs soumissionneront tous sur la même base.

Ces deux guides de dépôt ne seront pas les seuls à voir le jour. En effet, l'ACQ, toujours par le biais de son Comité de supervision des activités du BSDQ, travaille présentement sur des guides de dépôt pour les spécialités *Revêtement métallique, Maçonnerie, Acier de structure et M*étaux ouvrés.

Pour ceux et celles qui n'ont pu participer à la tournée de formation qui a eu lieu en début d'automne, vous pouvez consulter le site Web de l'ACQ ou communiquer avec l'auteure de cette chronique au 514 354-0609, poste 2410.

1 **CESSIQ :** Corporation des entrepreneurs spécialisés en systèmes intérieurs du Québec
AIQ : Association d'isolation du Québec
AESIQ : Association des entrepreneurs de systèmes intérieurs du Québec
AEMQ : Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec
AERMQ : Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec

Réagissez à l'article
acqconstruire.com

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est maintenant requise pour les contrats ou sous-contrats publics **de plus de 5 M$** et ce, pour les appels d'offres lancés à compter du 24 octobre 2014. Pour plus d'information, consultez notre chronique juridique dans ACQConstruire.com.

LES MURS ONT DES OREILLES

« Afin d'optimiser les coûts et l'échéancier des projets complétés en BIM, il est conseillé d'intégrer, lorsque le format de réalisation le permet, une « coordination BIM – séquence et gestion de chantier » avec l'entrepreneur général avant les appels de soumissions. »

JEAN-FRANÇOIS LEPAGE, Biol. et B. Arch., Capsule *Karbon*, 25 août 2014.

Découvrez le programme pour la formation des femmes en entreprise en contactant vos agents de promotion !

FIERS ET COMPÉTENTS .COM
FORMATION DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

514 354-0609
Suzanne Garon poste 2708
Alain-Gabriel Guignard poste 2712
acq.org/perfectionnement

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ACQ !

Denis Bernier

Il s'agit de M. Luc Bourgoin, qui succède à M. Claude Godbout, qui occupait ce poste depuis 2007. M. Bourgoin est entré en fonction le 6 octobre dernier.

À l'emploi de l'ACQ depuis juin 2000 comme économiste, Luc Bourgoin a été nommé adjoint à la direction générale en 2011, et depuis trois ans, il occupait le poste de directeur des Services corporatifs.

Bachelier en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, il est aussi détenteur d'une maîtrise en administration publique. Reconnu pour son leadership rassembleur, Luc Bourgoin a toujours su établir d'excellentes relations avec tous les partenaires de l'Association de la construction du Québec. « Gestionnaire chevronné, il a mis son talent et son expertise au service de notre organisation depuis près d'une quinzaine d'années et nous savons qu'il saura relever ce nouveau défi », a déclaré M^me^ Manon Bertrand, présidente de l'ACQ, lors de l'annonce officielle de sa nomination.

ÉVÉNEMENTS

12 et 13 novembre 2014
Le Grand Rendez-Vous santé et sécurité du travail
Palais des congrès de Montréal
grandrendez-vous.com/

13 novembre 2014
Contech Montréal
Palais des congrès de Montréal
contech.qc.ca

13 novembre 2014
Salon sur les meilleures pratiques d'affaires
Palais des congrès de Montréal
qualite.qc.ca

Du 17 au 20 novembre 2014
Québec Mines
Centre des congrès de Québec
quebecmines.mrn.gouv.qc.ca

Du 1er au 3 décembre 2014
Congrès INFRA 2014
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
Palais des congrès de Montréal
www.ceriu.qc.ca/congres/congres-infra-2014

Du 3 au 5 décembre 2014
Construct Canada
Metro Toronto Convention Centre
www.informaexhibitions.com/

Du 19 au 24 janvier 2015
BAU 2015
The World's Leading Trade Fair
Munich
www.bau-muenchen.com

16 avril 2015
35e edition du concours d'affaires Les Mercuriades
Soirée de gala
Fédération des chambres de commerce du Québec
Palais des congrès de Montréal
www.mercuriades.ca

CONSTRUIRE

Éditrice
Sonia Brossard

Rédacteur en chef
Claude Girard

Réviseure
Suzanne Le Comte

Ont collaboré à ce numéro
Marc Beauchamp, Marc Beaudoin, Manon Bertrand, François G. Cellier, Jean-Philippe Cliche, Maryanne Cliche, Audrey Côté, Michel Couillard, Joseph Faye, Marie-Hélène Landry, Sophie Matte, Amir Nadji et Robert Périnet.

Maison de production
LEEROY Agence Créative

Directrice artistique
Coralie Noé

Coordonnatrice
Annye Légaré

Design graphique
Patrick Charpentier

Pelliculage électronique, impression et préparation postale
tc • Imprimeries Transcontinental

CCAB BPA WORLDWIDE

Tirage
Environ 27 400 exemplaires

Fréquence de parution
Quatre fois l'an

Changement d'adresse
Transmettre par courriel à magazineconstruire @prov.acq.org

Par la poste au 9200, boul. Métropolitain Est Montréal (Québec) H1K 4L2
Par télécopieur au 514 354-8292
ou par téléphone au 514 354-8249 (2615)

Abonnement
40 $ pour un an (taxes incluses)

Courrier poste-publication :
40063365

Publicité : REPCOMM inc.

Directeur des ventes :
Pierre Leduc
Téléphone : 450 963-4339
Télécopieur : 450 625-6065
repcomm@videotron.ca
www.rep-comm.ca

Conseillers publicitaires
Yves Jalbert
450 705-3379
yjalbert@videotron.ca

René Harvey
514 525-3593
reneharvey@sympatico.ca

Les textes et illustrations de CONSTRUIRE ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de l'éditrice. Toute reproduction doit mentionner le nom de la publication ainsi que le volume et le numéro.

Les opinions exprimées dans CONSTRUIRE ne reflètent pas nécessairement celles de l'ACQ.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 0833-0239

Imprimé au Canada

Courrier poste distribution 40063365

L'Association de la construction du Québec publie CONSTRUIRE, le magazine référence de l'industrie de la construction, dans le but de livrer l'actualité et des dossiers techniques à la majorité des intervenants des secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel de la construction au Québec.

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOS ANNONCEURS

ACÉRO metalsartigan.com	7
ACHATPLUS achatplus.com	33
AERMQ aermq.qc.ca	34
AQHSST aqhsst.qc.ca	26
BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC bsdq.org	5
CGC cgcinc.com	19
CLUB MED clubmedbusiness.ca	15
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC fiersetcompetents.com	23
CONTECH contech.qc.ca	29
DEWALT dewalt.com	13
FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION acq.org/perfectionnement	39
GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE garantiegcr.com	43
GÉNI-MÉTAL geni-metal.ca	25
HYDRO-QUÉBEC hydroquebec.com/constructeurs/maisonsefficaces	30-31
ISOLOFOAM isolofoam.com	55
LOGICIEL LE GESTIONNAIRE gestionnaire.ca	37
LOGICIEL L'ESTIMATEUR GÉNÉRAL estimation.ca	37
MODULE C modulec.ca	27
NEW HOLLAND newholland.com	60
OWENS CORNING owenscorning.ca	21
PROPANE DU SUROÎT propanedusuroit.com	17
STIHL stihl.ca	2
3M 3m.ca/construction	35

QUALITÉ HABITATION

SOMMAIRE

41
PLANCHERS DE BOIS
L'ère des reliefs et des textures.

44
PLANS DE GARANTIE ACQ
De nouveaux services offerts aux entrepreneurs du secteur résidentiel.

47
GALA HABITATION 2014
Plus de 140 photos des entreprises finalistes du Gala Habitation 2014 dans l'Est et l'Ouest du Québec.

56
FICHES TECHNIQUES
Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux (1re partie).

Les planchers de bois TOUJOURS ÉLÉGANTS

Boa-Franc

Symboles de richesse intérieure dont une maison ou un condo ne sauraient se passer, les planchers de bois ont beaucoup évolué ces dernières années. Plusieurs fabricants se démarquent encore et toujours dans ce créneau, tant en ce qui a trait au style qu'à l'innovation, repoussant toujours plus loin les limites créatrices. Mais au cœur de la diversité et des goûts qui varient, un principe indéniable a traversé le temps sans une seule égratignure, à savoir l'installation adéquate d'un plancher. Priorité numéro un dont il faut respecter les préceptes à la lettre, la pose dans le respect des normes est cruciale.

FRANÇOIS G. CELLIER

Les fabricants de planchers de bois ont beaucoup à offrir de nos jours. Dans le domaine de la fibre ligneuse, la clientèle résidentielle a l'embarras du choix. Nous sommes résolument entrés dans l'ère des reliefs et des textures, alors qu'il y a à peine dix ans, la plupart des consommateurs préféraient les surfaces lisses. Les gens affectionnent plus particulièrement les lattes mesurant cinq pouces de largeur et plus, lesquelles doivent avoir du caractère qui se traduit par des nœuds, des fentes et des variations de couleurs. « En somme, tous veulent avoir des planchers uniques qu'ils ne verront nulle part ailleurs », note Amélie Lessard, directrice des communications chez Boa-Franc.

L'innovation continue du bois

Côté fini, le mat a la cote depuis un bon moment déjà, car pour certains, les finitions lustrées « cachent » le grain du bois et y font réfléchir la lumière. Les couleurs terre, brune, beige et grise sont très populaires, bien que le teint naturel du bois a encore sa place. Toutes ces considérations et exigences exprimées par une clientèle beaucoup plus avertie, surtout

Lauzon Planchers de bois exclusifs a mis en marché, au début de l'année 2014, les planchers de marque *Pure Genius*. Ils absorbent les contaminants ambiants dans une pièce, les transformant en matières inoffensives. Le plancher illustré sur cette photo est en chêne rouge.

Lauzon Planchers de bois exclusifs

grâce à l'Internet, ne constituent certes par un frein à la créativité et à l'innovation. Lauzon Planchers de bois exclusifs en a donné un exemple, en introduisant sur le marché nord-américain en janvier dernier, son plancher en « bois franc intelligent » Pure Genius[md]. Il est le fruit d'une alliance entre l'entreprise suédoise Välinge et la danoise Photocat AB, qui en sont les créateurs.

Offert dans une vaste gamme de styles et de finis, la principale mission du Pure Genius consiste à assainir l'air intérieur. Activé par la lumière naturelle et artificielle ainsi que les mouvements d'air, le dioxyde de titane (ACTIO$_2$[MC]) qu'il contient décompose les contaminants volatils en mode continu, par exemple les formaldéhydes, les bactéries, les virus et les moisissures. « Le Pure Genius réduit également certains agents cancérigènes potentiels en transformant, de façon constante, les contaminants toxiques en molécules d'eau et en dioxyde de carbone inoffensives », nous dit Nathalie Lambert, directrice du marketing chez Lauzon.

Les planchers d'ingénierie

Pour aider les entrepreneurs à s'y retrouver en matière de planchers, les fabricants s'avéreront de précieux guides. « Lorsqu'un entrepreneur construit une copropriété, il aurait avantage à privilégier des planchers d'ingénierie dans ses appartements, par exemple ceux élaborés avec du merisier russe et du bois franc, indique Stéphane Lacasse, directeur de la qualité chez Preverco. Ils sont stables et résistent plutôt bien aux variations des taux d'humidité. Nul besoin d'installer un sous-plancher pour les supporter ; seule une membrane acoustique suffit. Depuis l'ascension fulgurante des condos, les planchers d'ingénierie sont de plus en plus utilisés. »

Objectif numéro 1 : la pose

Mais au-delà des modes, des tendances et de la recherche et développement, la qualité de pose d'un plancher doit demeurer l'objectif numéro un. Bien que la grande majorité des installateurs travaillent en conformité avec les normes établies, il s'en trouve encore qui n'observent pas les règles de l'art. Pour cette raison, tout entrepreneur aurait intérêt, lorsqu'il retient leurs services, à s'assurer qu'il fait affaire avec des sous-traitants avisés.

D'emblée, tout installateur devrait suivre les recommandations des manufacturiers de planchers, autrement, les résultats escomptés risquent de ne pas être au rendez-vous. À titre d'exemple, avant d'installer un plancher sur une dalle en béton, celui-ci doit avoir mûri suffisamment. Un lecteur d'humidité spécialement conçu pour ce matériau indiquera, avec précision, à quel moment le temps de cure est arrivé à échéance. Ne pas s'y référer pourrait entraîner la déformation dite « concave » d'un plancher en quelques jours, voire en quelques heures seulement. Ce phénomène peut être évité, à la condition que « l'humidité contenue dans les lattes en bois et le sous-plancher soit équilibrée, par rapport à la température ambiante », dit-on chez Boa-Franc.

Les plans de clouage ou d'agrafage non conformes affecteront également un processus d'installation. « Si les clous ou les agrafes sont insuffisants en nombre ou d'une dimension inappropriée, il pourrait y avoir des répercussions négatives », explique Dino Tremblay, superviseur Service Technique chez Boa-Franc. De même, les cloueuses et les agrafeuses mal ajustées endommageront les parties latérales des lattes en bois. Celles-ci doivent reposer sur du contreplaqué dont le taux d'humidité est adéquat. « Ce taux ne doit pas excéder les 12 %, et il ne faudra pas qu'il diffère de plus de 4 % en comparaison du

Plancher de marque *Pure Genius* en érable.
Lauzon Planchers de bois exclusifs

Les grains irréguliers sont très prisés par les consommateurs qui affectionnent notamment les motifs avec du caractère et du rythme.
Boa-Franc

Le style vieillot de ce plancher d'ingénierie détonne par ses nœuds et autres caractéristiques naturelles, dont les effets sont remarquables.
Boa-Franc

Le chêne rouge figure parmi les tendances actuelles en accord avec les goûts et préférences des consommateurs.
Boa-Franc

Les acheteurs dans le domaine résidentiel affectionnent, entre autres, les lattes mesurant cinq pouces de largeur et plus. La taille de chacune de ces quatre lattes mesure entre 2 9/16 pouces (6,5 cm) à 6 1/2 pouces (16,51 cm) de largeur.
Boa-Franc

plancher à installer », d'ajouter Dino Tremblay. Si l'écart entre les deux dépasse cette mesure, la source de la problématique devra être identifiée et corrigée. Il faut se rappeler qu'au final, des conditions d'installation optimales donneront les résultats attendus. Bien que rien ne soit parfait en ce bas monde, le respect des paramètres édictés dans l'industrie du plancher satisfera les consommateurs les plus exigeants.

En règle générale, les planchers offerts sur le marché sont assortis d'un mode d'emploi. L'une des recommandations que l'on y trouve concerne l'entreposage des lattes prévernies. Celles-ci devraient être déposées dans une pièce au moins 24 heures avant leur installation. Elles pourront ainsi s'acclimater aux conditions environnementales recommandées, spécialement en ce qui a trait au taux d'humidité relative et à la température, qui devront être compatibles à ceux préconisés en usine. Boa-Franc fabrique ses produits selon un taux d'humidité relative variant entre 40 % et 45 %, ainsi qu'une température avoisinant les 22 degrés Celsius. À défaut d'observer ces conditions, un plancher pourrait, encore là, être victime d'une déformation concave.

Les planchers habillent l'intérieur d'une maison ou d'un condo. Il importe donc d'être à la page en matière de tendances, question d'offrir aux consommateurs les produits qui sauront combler leurs attentes. Cette clientèle avertie sait ce qu'elle veut et ne fait pas dans l'à-peu-près. Les entrepreneurs avertis sauront en tirer profit pour le plus grand bénéfice d'acheteurs qui exigent la qualité à un prix raisonnable.

sur le sujet
acqconstruire.com

PLANS DE GARANTIE ACQ

DES SERVICES SUR MESURE POUR VOUS

NOUVEAUX

Conseils en chantier

Inspection et prévention aux étapes clés de la construction
Émission d'un rapport contenant les correctifs à apporter
Sur demande, visite d'un spécialiste sur le chantier
Test d'infiltrométrie

Support aux entrepreneurs

Auprès de la Garantie Construction Résidentielle (GCR) lors de l'accréditation, la conciliation et l'arbitrage
Auprès des fabricants et sous-traitants

Services d'expertise

Thermographie, infiltrométrie, acoustique, infiltration d'eau, etc.

Représentation technique

Auprès de la Régie du bâtiment du Québec
Auprès des autorités municipales

NOS PRODUITS

Plan de garantie résidentielle pour les immeubles non réglementés

Immeubles en copropriété de plus de quatre parties privatives superposées et transformation d'immeuble en copropriété:

- Protection des acomptes
- Correction des défauts apparents et parachèvement des unités privatives
- Protection vices cachés 12 mois
- Protection vices de construction 5 ans

Pour connaître les conditions d'accréditation ainsi que les détails sur la garantie offerte,

Contactez M. Yves Savaria
Courriel : savariay@prov.acq.org
Cellulaire : 514 231-4557

Pour plus d'information,
contactez-nous au
1 800 956-7526

ou écrivez-nous à
plansdegarantie@prov.acq.org

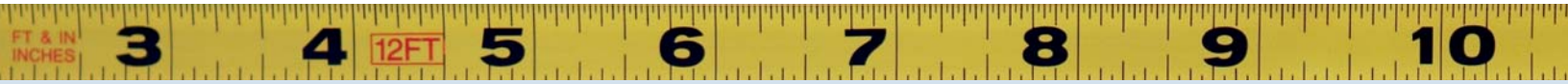

Livraison d'une unité

Effectuer la réception et remplir le formulaire d'inspection préréception
Renseigner sur le bon fonctionnement et l'entretien de l'unité
Signer une attestation confirmant la réception de l'information
Suivre les correctifs inscrits au formulaire

Formations personnalisées

Plans de garantie
Service à la clientèle

Services juridiques

Services-conseils juridiques par téléphone (1 heure offerte gratuitement aux membres ACQ)
Formation juridique individuelle ou en entreprise
Représentation devant les tribunaux civils et d'arbitrage
Incorporation
Dénonciation de contrat et hypothèque légale

Services d'accompagnement pour les copropriétés

Avis de convocation, ordre du jour, envoi des avis de fin des travaux
Description des obligations de chacune des parties
Création d'un registre de copropriété
Tenue de l'assemblée des copropriétaires
Rédaction des procès-verbaux
Déclaration d'une personne morale
Formations privées selon vos besoins

La garantie Qualité Rénovation

Plan de garantie pour les entrepreneurs effectuant des travaux de rénovations :

- Protection des acomptes
- Correction des défauts apparents et parachèvement des unités privatives
- Protection vices cachés 24 mois
- Protection vices de construction 5 ans

Pour connaître les conditions d'accréditation ainsi que les détails sur la garantie offerte,

Contactez M. Bernard Leblanc
Courriel : leblancb@prov.acq.org
Téléphone : 514 354-7526, poste 2540
Sans frais : 1 800 956-7526

acqplansdegarantie.com

Services-conseils
ET FORMATIONS

Conseils offerts gratuitement aux membres ACQ
(secteurs IC/I et résidentiel)

- Conseils techniques
- Interprétation du Code de construction
- Méthodologie d'installation et d'utilisation des matériaux de construction
- Étude de plans

Contactez M. Robert Périnet
Courriel : perinetr@prov.acq.org
Téléphone : 514 354-8249, poste 2548
Sans frais : 1 888 868-3424

Formations diversifiées maintenant adaptées aux entrepreneurs résidentiels

- Obtention de la licence d'entrepreneur (1.1.1 et 1.1.2)
- Normes de la construction
- Gestion administrative et comptable
- Lecture de plans résidentiels
- Obligations légales de l'entrepreneur et responsabilités des sous-traitants
- Plans de garantie
- Novoclimat 2.0

CONTACTEZ VOTRE ACQ RÉGIONALE
pour plus d'information.

Devenez membre de l'ACQ
et bénéficiez d'un tarif préférentiel pour tous nos produits et services !
acq.org

ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Près de 140 entrepreneurs finalistes à la 24e édition du Gala Habitation

Partenaire principal
Les finalistes sont présentés par

BANQUE LAURENTIENNE

Près de 140 entrepreneurs du secteur de la construction résidentielle au Québec et accrédités par La garantie Qualité Habitation se retrouvent parmi les finalistes du Gala Habitation 2014. Dans cette édition du magazine *Construire*, nous publions les photos de ceux et celles qui ont réalisé des projets d'habitation au cours de la dernière année. Les deux soirées de remises de prix ont eu lieu à Lévis le 18 octobre et à Laval le 25 octobre. Les photos des grands gagnants seront publiées dans une brochure qui sera encartée dans l'édition du Journal *Les Affaires* du 29 novembre.

TOURNÉE DE L'EST DU QUÉBEC

Présent lors de la tournée du jury 2014 – Est du Québec et sur chacune des photos, nous retrouvons M. Mathieu Tremblay, ingénieur à la Direction de l'expertise technique et du soutien à l'industrie de l'habitation à la Société d'habitation du Québec et président du jury.

MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE OU EN RANGÉE 200 000$ ET MOINS

C.J. Picard — Sainte-Croix
Mme Annie Boucher et M. Martin Rousseau
[www.cjpicard.com]

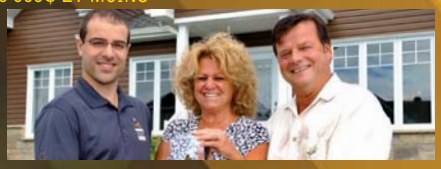

Constructions et Rénovations Gérald Leclerc — Donnacona
Mme Guylaine Richard et M. Gérald Leclerc

Constructions Michel Godin — Saguenay
Mme Chantale Savard et M. Michel Grondin

Les Constructions Paul Morneau (2009) — Rimouski
M. Paul Morneau
[www.constructionpaulmorneau.com]

Les Immeubles Turcotte et Labrecque — Saint-Bernard
MM. Marc Labreque et Steeve Turcotte

Sylvain Bourdeau Construction & fils — Trois-Rivières
MM. Sylvain Bourdeau et David Bourdeau
[www.sylvainbourdeau.com]

JUMELÉE OU EN RANGÉE 200 000$ ET PLUS

Champsblais Construction — Lévis
M. Stephane Longchamp
[www.champsblaisconstructions.com]

Construction Duréco — Lévis
M. Jean-Phillipe Dussault
[www.dureco.ca]

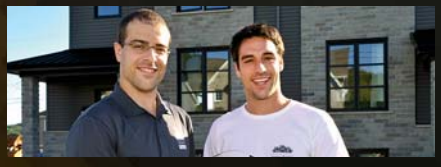

Construction Lemyre Carrier — Sainte-Brigitte-de-Laval
M. Mathieu Lemyre
[www.lemyrecarrier.com]

Les Constructions du Sous-Bois (MP) — Québec
MM. Marco Poulin et Jean-François Castonguay
[www.constructiondusousbois.com]

Les Constructions Paul Morneau (2009) — Rimouski
M. Paul Morneau
[www.constructionpaulmorneau.com]

Les Façades Européennes — Saguenay
M. Daniel Larouche et Mme Manon Pratt
[www.facadeseuropeennes.com]

SSQ Société immobilière — Québec
M^me^ Brenda Bouchard, MM. Patrick Cyr, Raynald Clusiault et Eric Deblois

ISOLÉE 200 000$ ET MOINS

Construction Mario Dion — Pont-Rouge
M^mes^ Mélanie Dion, Vivianne Perron
MM. Mario Dion et Marcel Dion

Constructions L.M.S. — Saint-Élzéar
M^me^ Estelle Lehoux et M. Marco Berthiaume

ISOLÉE ENTRE 200 000$ ET 350 000$

Constructions Omni MJD — Lévis
MM. Michel Gagnon et Jean-Daniel Gagnon
[www.omnimjd.com]

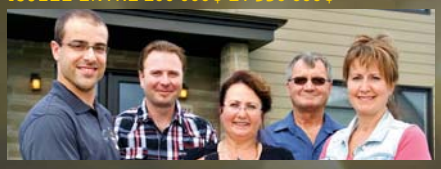

Construction Michel Daigle — Lévis
M. Rémi Daigle, M^me^ Céline Labonté, M. Michel Daigle et M^me^ Claudia Daigle
[www.micheldaigleconstruction.com]

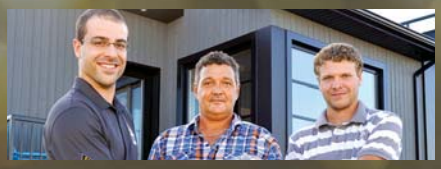

Construction Nomi — Notre-Dame-des-Monts
MM. Robert Gaudreault et Michaël Gaudreault

Les Constructions du Sous-Bois (MP) — Québec
MM. Marco Poulin et Jean-François Castonguay
[www.constructiondusousbois.com]

Les Constructions G.S. — Saint-Lambert-de-Lauzon
MM. Maxime Labonté et Serge Labonté

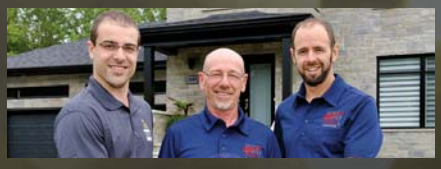

Sylvain Bourdeau Construction & fils — Trois-Rivières
MM. Sylvain Bourdeau et David Bourdeau
[www.sylvainbourdeau.com]

ISOLÉE ENTRE 350 000$ ET 500 000$

Construction Martin Rousseau — Dolbeau-Mistassini
MM. Serge St-Hilaire et Martin Rousseau
[www.constructionmrousseau.com]

Construction Richard Chabot — Sainte-Brigitte-de-Laval
M^me^ Martine Lachance et M. Martin Chabot
[www.constructionrchabot.com]

Construction Richard Lapointe & fils — Saguenay
M^me^ Nadya Potvin et M. Louis Lapointe

Constructions Daniel Hardy (2011) — Shawinigan
M. Daniel Hardy
[www.constructiondanielhardy.com]

Ger-Ro Construction — Saguenay
M. Carl Tremblay
www.ger-ro.com

Niveauteck Construction — Saint-Irénée
MM. Normand Duchesne et Florent Fortier
[www.niveautech.ca]

ISOLÉE ENTRE 500 000$ ET 1 000 000$

Construction C.R.D. — Québec
MM. Marco Poulin et Jean-François Castonguay
[www.constructioncrd.com]

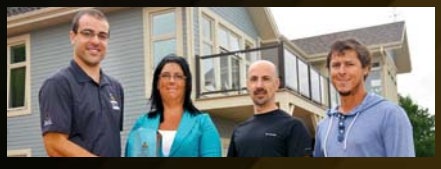

Construction Michel Maltais — Nouvelle
M^me^ Karine Maltais, MM. Mathieu Bourdage et Mathieu Caissy

Construxime — Saint-Benoît-Labre
M. Maxime Paquet
[www.construxime.com]

ISOLÉE 1 000 000$ ET PLUS

Construction Duréco — Lévis
M. Jean-Phillipe Dussault
[www.dureco.ca]

Ronam Constructions — Lévis
M. Pierre Chrétien
[www.ronam.com]

MAISON USINÉE

Les Maisons Ouellet — Saint-Antonin
MM. Steeve Ouellet et Marco Ouellet
[www.maisonsouellet.com]

Maison Usinex — Milan
MM. Luc Morin, Mathieu Tremblay, Raymond Morin, Rejean Morin et Christian Morin
[www.maisonusinex.com]

Maisons S. Turner — Trois-Rivières
M. Serge Turner
[www.maisonsturner.ca]

LES PLEX

Constructions E. Huot — Lévis
M. Pascal Huot

CONDO NEUF AVEC LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION 2 UNITÉS SUPERPOSÉES ET PLUS (BÂTIMENT DE 12 UNITÉS ET MOINS)

Société Immobilière Imvest — Lévis
MM. Jean-Phillipe Dussault et Pierre-Luc Dussault
[www.societeimvest.ca]

Construction C.R.D. — Québec
MM. Marco Poulin et Jean-François Castonguay
[www.constructioncrd.com]

Les Constructions de la Jacques-Cartier C.B.R. — Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M. Jean Grondin, M[mes] Josée Lachance, Diane Lapointe et M. Richard Robitaille

2 UNITÉS SUPERPOSÉES ET PLUS (BÂTIMENT DE 12 UNITÉS ET PLUS)

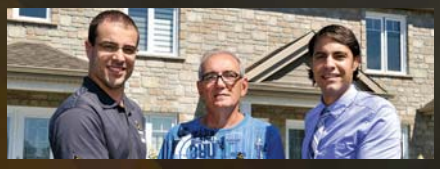

Les Constructions Philippe Blackburn — Saguenay
MM. Daniel Blackburn et Philippe Blackburn
[www.constructionspb.com]

Les Entreprises Clermont Vallée (PEEQ) — Sainte-Brigitte-de-Laval
M[me] Line Lebel, M. Clermont Vallée, M[me] Marie-Pier Vallée, MM. Marc-Olivier Vallée et Pierre-Luc Vallée
[www.peeq.ca]

Constrobourg — Québec
M. François Bourdeau
[www.constrobourg.com]

CONDO NEUF AVEC LES PLANS DE GARANTIE ACQ ENTRE 5 ET 10 ÉTAGES

Millénum Construction — Québec
MM. Richard Lagacé et Jean-François Deschenes
[www.millenum.ca]

Vue Condominium Phase 3 — Québec
MM. Richard Arsenault et Gino Duchesne
[www.vuecondominiums.com]

Le 231 St-Vallier — Québec
MM. Maxime Vandal, Pierre Danten, Eric Blanchette et Bruno Bouchard
[www.le235.ca]

TRANSFORMATION

Le Vert Mezzanine S.E.C. — Québec
M. Denis Bolduc
[www.condovertmezzanine.com]

Condominiums Ile d'O — Québec
M. André Vézina
[www.ileo.ca]

JEUNE ENTREPRENEUR RENÉ-BOUTET

Aubin Gestion Construction — Lac Etchemin
M[me] Lucie Aubin et M. Simon Aubin
[www.aubingestionconstruction.com]

Habitat Econstruction — Baie-St-Paul
MM. Frédéric Tremblay et Mathieu Simard
[www.groupehabitat.com]

PRIX RELÈVE

Claudia et Rémi Daigle (Construction Michel Daigle) — Lévis M. Rémi Daigle, Mme Céline Labonté, M. Michel Daigle et Mme Claudia Daigle
[www.micheldaigleconstruction.com]

David Bourdeau (Sylvain Bourdeau Construction et Fils) — Trois-Rivières
M. David Bourdeau
[www.sylvainbourdeau.com]

Jean-Daniel Gagnon (Construction Omni MJD) — Lévis
MM. Michel Gagnon et Jean-Daniel Gagnon
[www.omnimjd.com]

Maxime Labonté (Les Constructions G.S.) — Saint-Lambert-de-Lauzon
MM. Maxime Labonté et Serge Labonté
[www.martinrousseau.com]

PRIX INNOVATION

2946-4955 Québec inc. District 03 — Québec
M. Paul Campeau
[www.district03.ca]

TOURNÉE DE L'OUEST DU QUÉBEC

Présent lors de la tournée du jury 2014 – Ouest du Québec et sur chacune des photos, nous retrouvons M. Louis Routhier, architecte à la Direction de l'expertise technique et du soutien à l'industrie de l'habitation à la Société d'habitation du Québec et président du jury.

MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE OU EN RANGÉE 250 000$ ET MOINS

Concept DUB — Bois-des-Fillion
MM. Jean-Daniel Dubreuil et Simon Dubreuil
[www.conceptdub.net]

Construction Serge Allaire — Saint-Jean-sur-Richelieu
M, Serge Allaire et Mme Janic Jasmin
[www.constructionsergeallaire.com]

Les Constructions Vaubec — Saint-Zotique
M. Benoit Brissette
[www.vaubec.com]

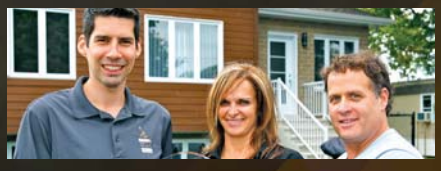

Les Habitations Lymosa — Saint-Philippe
Mme Lysa-Maria Plourde et M. Claude Morency
[www.habitationslymosa.com]

JUMELÉE OU EN RANGÉE 250 000$ ET PLUS

Terater — Sherbrooke
M. Éric Fréchette et Mme Nancy Pérusse
Absent de la photo, M. Louis Laferté
[www.terater.ca]

Boulet Construction — Gatineau
M. Yann Lambert
[www.bouletconstruction.com]

Construction Chartro — Gatineau
M. Paul-André Charbonneau
[www.chartro.ca]

Les Constructions Robin — Saint-Hyacinthe
M. Benoit Beaulieu
[www.grouperobin.com]

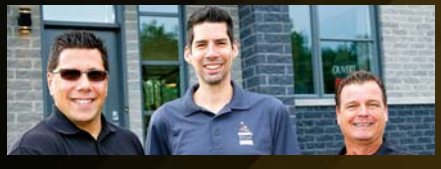

Les Développements Imax — La Prairie
MM. Éric Morvan et Michel Poulin
[www.lesdeveloppementsimax.com]

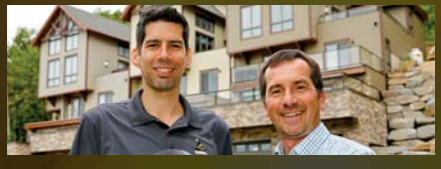

Maisons Messier Estrie — Bromont
M. Gérald St-Pierre
[www.mmestrie.com]

ISOLÉE 250 000$ ET MOINS

9278-3117 Québec inc. — Mirabel
MM. Étienne Papineau et Serge Richard
[www.richardconstruction.ca]

Construction Jomac — Lachute
M. Martin Archambault et M^me^ Annie Paquette
[www.constructionjomac.com]

Construction Laurin Villeneuve — Terrebonne
MM. Mikael Villeneuve et Michel Laurin
[www.constructionlaurinvilleneuve.com]

Habitation GT — Saint-Hyppolyte
MM. Alain Gagnon et Patrick Tremblay
[www.habitationgt.com]

Le Groupe Latitude — Lavaltrie
M. Gaétan Brault et M^me^ Cathy Marticotte
[www.legroupelatitude.com]

ISOLÉE ENTRE 250 000$ ET 400 000$

9278-3117 Québec inc. — Mirabel
MM. Étienne Papineau et Serge Richard
[www.richardconstruction.ca]

Construction Jean-Charles Lalande — Lachute
M. Jean-Charles Lalande
[www.constructionjeancharleslalande.com]

Le Groupe Latitude — Lavaltrie
M^me^ Cathy Marticotte et M. Gaétan Brault
[www.legroupelatitude.com]

Les Constructions Lapointe & Guilbault — Mascouche M^me^ Josée Lapointe, MM. Francois Guilbault et Stéphane Parent
[www.lapointeguilbault.com]

ISOLÉE ENTRE 400 000$ ET 650 000$

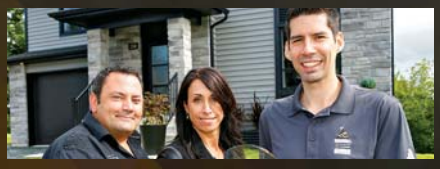

Terater — Sherbrooke
M. Éric Fréchette et M^me^ Nancy Pérusse
Absent de la photo, M. Louis Laferté
[www.terater.ca]

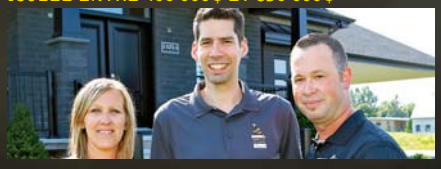

Construction P. Roy — Sainte-Hélène-de-Bagot
M^me^ Mélanie Joubert et M. Patrick Roy

Immo Plus Habitations — Brossard
MM. Steve Gladu et Steve Paquette
[www.immoplushabitations.com]

Les Constructions Lapointe & Guilbault — Mascouche M^me^ Josée Lapointe, MM. François Guilbault et Stéphane Parent
[www.lapointeguilbault.com]

Les Habitations Raymond Guay — Sainte-Julie
M. Raymond Guay et M^me^ Nancy Leclerc
[www.leshabitationsraymondguay.com]

Maisons Messier Estrie — Bromont
M. Gérald St-Pierre
[www.mmestrie.com]

ISOLÉE ENTRE 650 000$ ET 1 000 000$

Concept M & M — La Prairie
M. Pierre Morissette
[www.conceptmm.com]

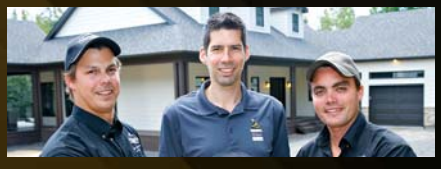

Les Constructions Coverco — Saint-Colomban
MM. Benjamin Véronneau et David Constantineau
[www.coverco.ca]

ISOLÉE 1 000 000$ ET PLUS

Les Constructions Robin — Saint-Hyacinthe
M. Benoit Beaulieu
[www.grouperobin.com]

CONDO NEUF AVEC LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION 2 UNITÉS SUPERPOSÉES ET PLUS (BÂTIMENT DE 12 UNITÉS ET MOINS)

Les Habitations Réjean Roy — Saint-Jean-sur-Richelieu
M. Réjean Roy
[www.rejeanroy.ca]

Construction Junic — Gatineau
M. Nicolas Tremblay
[www.junic.ca]

Construction P. Roy — Sainte-Hélène-de-Bagot
MM. Patrick Roy et Alain Dupuis

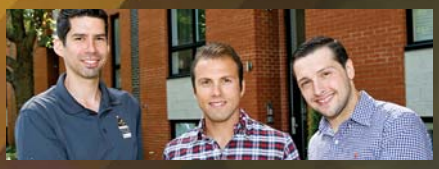

Groupe Vista corp. B5 — Montréal
MM. Joseph Scalia et Anthony Scalia
[www.groupevistacorp.com]

Les Cours Georgiennes — Saint-Bruno-de-Montarville
MM. Aubert Galland et Gilbert Gagné
[www.dmontarville.com]

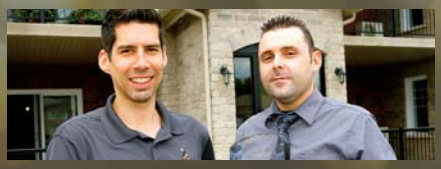

Les Habitations Duchesneau — Granby
M. Alexandre Tremblay
[www.jardinsquevillon.com]

Les Habitations Lymosa — Saint-Philippe
M. Claude Morency et M^me Lysa-Maria Plourde
[www.habitationslymosa.com]

Lumicité Condominiums — Montréal
M. Mario Gisondi
[www.lumicite.ca]

Trigone — Beloeil
M. Vincent Orlando, M^mes Shelley Townsned, Christine Gravel et M. Mario Milette
[www.habitationstrigone.com]

2 UNITÉS SUPERPOSÉES ET PLUS (BÂTIMENT ENTRE 13 ET 24 UNITÉS)

Construction Junic — Gatineau
M. Nicolas Tremblay
[www.junic.ca]

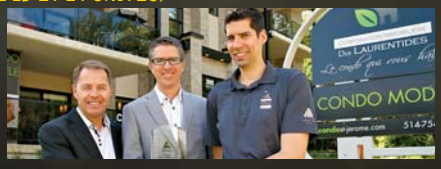

Corporation Immobilière des Laurentides — Terrebonne
MM. Pierre Laliberté et Luc Robitaille

Développement Le Diamant Les Perles — Montréal
M. Ariel Yudelevich
[www.developmentdiamant.com]

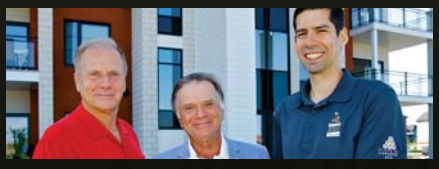

Équipe Paquette — Mirabel
MM. Ronald Paquette et Yvon Paquette
[www.expressurbain.com]

Espace de Vie Condos — Brossard
M. Simon Ouellette
[www.espacedeviecondos.com]

Les Cours Georgiennes — Saint-Bruno-de-Montarville
MM. Gilbert Gagné et Aubert Galland
[www.dmontarville.com]

2 UNITÉS SUPERPOSÉES ET PLUS (BÂTIMENT PLUS DE 24 UNITÉS)

Madeco Mascouche — Laval
M^me Carole Kieljan, M. Martin Desrochers, M^me Jeanne Desrochers-Girard et M. Claude Girard
[www.madeco.ca]

Place St-Marc — Saint-Jean-sur-Richelieu
MM. Réjean Roy et Luc Bossé

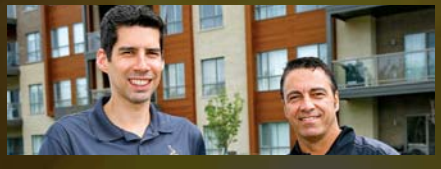

4A2C Construction Conseil — Longueuil
M. Alain Boucher
[www.4a2c.com]

9278-7647 Québec inc. — Bromont
M. Stéphane Legros
[www.quartierbranche.com]

Condos Ekers — Montréal
MM. Pasquale Carbone et Yves Sanscartier
[www.espacecondo.com]

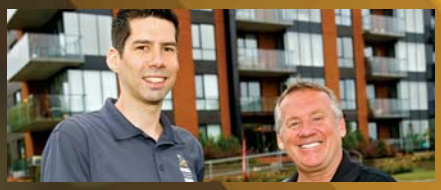

Le Vog — Montréal
M. Denis Morin
[www.vogcondo.com]

LES PLEX

Trigone — Beloeil
M. Vincent Orlando, M[mes] Shelley Townsned, Christine Gravel et M. Mario Milette
[www.habitationstrigone.com]

Habitation GT — Saint-Hyppolyte
MM. Patrick Tremblay et Alain Gagnon
[www.habitationgt.com]

Les Constructions Lacourse — Terrebonne
MM. Guy Lacourse, Salvatore Chiarlo et Luc Lacourse
[www.constructionslacourse.com]

CONDO NEUF AVEC LES PLANS DE GARANTIE ACQ — ENTRE 5 ET 10 ÉTAGES

Castelnau phase 2 - Castelnau — Montréal
M[me] Marie-France Verret
[www.devmcgill.com]

Développement Vue ph. 1 - Condos Vue ph.3 — Montréal
M. Mike Colacone
[www.condosvue.com]

Développements Préfontaine - U-31 — Montréal
M. Benoit Touchette et M[me] Mélanie Robitaille
[www.u31.ca]

Habitation Solano II - Solano II ph. 5 — Montréal M. Jean Bouchard, M[mes] Marie-Josée Risdofer et Carole Achour
[www.lesolano.com]

La Cité des Pionniers ph. 5b — Lachenaie
M. Yan LeHouillier
[www.groupemagma.ca]

Le Laurier Condominiums — Mont Saint-Hilaire
M[me] Isabelle Guertin, M. Denis Guertin, M[mes] Marie-Ève Messier, Isabelle Gendron et M. Sylvain Bernier
[www.condoslelaurier.com]

PLUS DE 10 ÉTAGES

Les Développements SAX VMR II - Sax VMR ph. 2 — Montréal
M. Steeve Morin
[www.sax-1.com]

Les Développements V.I.P. - Condos Le Silhouette — Dollard-des-Ormeaux MM. Philippe Greenburg, Vincenzo Cammisano et Bobby Pennino
[www.lesilhouette.com]

Développement Griffix - Le Griffix — Montréal
MM. Luc Poirier et Michel Gauthier

Développements Symphonia 1 - Symphonia No. 1 — Montréal
M[me] Martine Letarte et M. François Lapierre
[www.symphonia-ids.com]

Groupe Monsap - Marquise ph. 1 — Montréal
MM. Vincenzo Mignacca et Enzo Monticciolo
[www.groupemonsap.com]

Les Développements Cité-Nature (phase 3) - Cité Nature ph. 3 — Montréal
M[me] Nancy Bourbeau
[www.condoscitenature.ca]

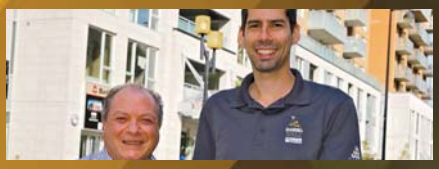

Les Propriétés Belcourt inc. - Flex Condos — Montréal
M. Vince Gagliardi
[www.belcourtcondos.com]

Société en commandite Devimco Habitation - Le St-Ann ph. 1 — Brossard
M^me^ Natalia Blanchette et M. Marco Fontaine

TRANSFORMATION

Construction Longpré - Mevaloft — Montréal
MM. François Beauregard et Alain L'Espérance
[www.quadrax.com]

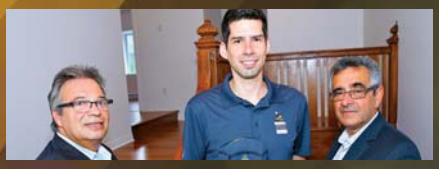

Domaine des Arches (9105-1979 Québec inc.) — Montréal
MM. Charlie Albano et Alphonso Puccio
[www.domainedesarches.com]

Europa Lancashire (9252-3786 Québec inc.) — Montréal
M. Jean-Pierre Houle
[www.projeteuropa.com]

Les Propriétés Belcourt - Le Rythme — Montréal
M. Miguel Lecman
[www.belcourtcondos.com]

PRIX JEUNE ENTREPRENEUR RENÉ-BOUTET

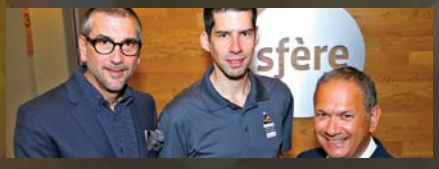

Sfère Ahuntsic s.e.c. - Sfère Ahuntsic — Montréal
MM. Victor Pioselli et John Faratro
[www.sferecondos.com]

Soc. En commandite St-Dominique - St-Dominique — Montréal
M. Maxence Baratier
[www.devmcgill.com]

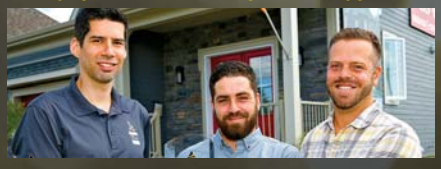

Concept DUB inc — Simon Dubreuil — Bois-des-Fillion
MM. Jean-Daniel Dubreuil et Simon Dubreuil
[www.conceptdub.net]

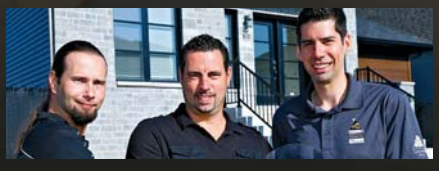

Construction Laurin Villeneuve — Mikael Villeneuve et Michel Laurin — Terrebonne
MM. Mikael Villeneuve et Michel Laurin
[www.constructionlaurinvilleneuve.com]

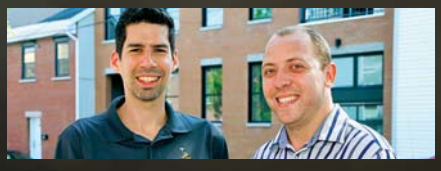

District Atwater — Alexandre Forgues — Montréal
M. Alex Roy pour M. Alexandre Forgues
[www.districtatwater.com]

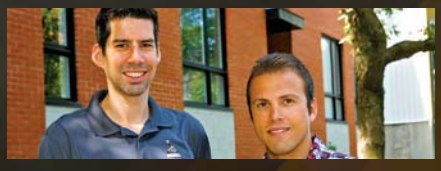

Joseph Scalia (9253-1722 Québec inc.) — Montréal
M. Joseph Scalia
[www.groupevistacorp.com]

PRIX RELÈVE

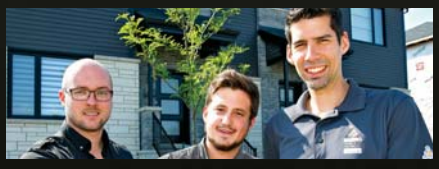

Solico Construction — David et Jonathan Goulet — Gatineau
MM. Jonathan Goulet et David Goulet
[www.solico.ca]

Construction Junic - Nicolas Tremblay — Gatineau
M. Nicolas Tremblay
[www.junic.ca]

Habitations Ener Gik - Eric Jeanson — Saint-Jean-sur-Richelieu
MM. Éric Jeanson et Christian Benoit
[www.habitationsenergik.com]

PRIX GAZ MÉTRO INTÉGRATION DU GAZ NATUREL

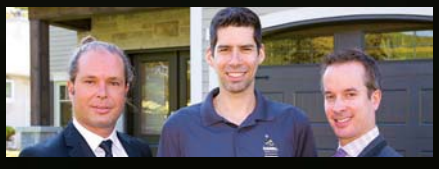

Les Placements Serbeau - Martin Beaupré — Boisbriand
MM. Benoit Lapierre et Martin Beaupré
[www.serbeau.ca]

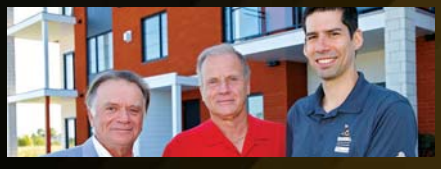

Équipe Paquette — Mirabel
MM. Yvon Paquette et Ronald Paquette
[www.expressurbain.com]

Les Constructions Lacourse — Terrebonne
MM. Guy Lacourse et Luc Lacourse
[www.constructionslacourse.com]

Le Laurier Condominiums — Mont St-Hilaire
MM. Sylvain Bernier et Denis Guertin
[www.condoslelaurier.com]

Développement Griffix — Montréal
MM. Michel Gauthier et Luc Poirier

LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION REMERCIE SES PARTENAIRES

Niveau Platine :

Banque Laurentienne

Niveau Or :

Fenergic · Groupe Isolofoam · projethabitation.com · GazMétro la vie en bleu · Logient · Essor Assurances · Société d'habitation Québec

Niveau Argent :

SCHL CMHC · Desjardins Entreprises Coopérer pour créer l'avenir · RBC · Pro Vie assurances · Commission de la construction du Québec

Niveau Bronze :

Association de la construction du Québec · Plans de garantie ACQ · achat+ · Centria financement alternatif de construction Bâtir à vitesse grand C · Genworth Canada · alvéole Agriculture urbaine · LOBJETDELAPUB.COM LOP · Dessins Drummond.com · Novo Climat 2.0

GROUPE ISOLOFOAM EST FIER DE VOUS PRÉSENTER
SA DERNIÈRE NOUVEAUTÉ!

iFLEXFOAM
ISOLATION SOUS LA DALLE

Un produit disponible depuis le printemps 2014.
Déjà plusieurs entrepreneurs sont conquis!

- **Assure** une isolation continue et uniforme.
- **Résistance et flexibilité accrues** : bris sur le chantier diminués.
- **Facile** et **rapide** à installer.
- Solution **économique**.

PRODUIT UNIQUE
EN INSTANCE DE BREVET

INNOVATION 2014 AQMAT

Visionnez la vidéo sur notre site Web

GROUPE ISOLOFOAM

UNE GAMME COMPLÈTE D'ISOLANTS PERFORMANTS

Fabriqué au Québec par une entreprise québécoise

1 800 463-8886 isolofoam.com

par Robert Périnet architecte M.SC
novembre 2014

Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux

Dans la présente fiche technique, nous traiterons de l'installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux tel qu'exigé dans le *Code national du bâtiment 2010,* des exigences actuellement imposées par la section 9.27. du *Code de construction du Québec Chapitre I – Bâtiment et Code national du bâtiment 2005 (modifié)* et des exigences à venir imposées par l'application de la norme CAN/CSA-A440.4-07 *Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux.*

Notons que le *Code de construction du Québec Chapitre I – Bâtiment et Code national du bâtiment 2010 (modifié)* n'est pas encore disponible ni en vigueur au Québec. Toutefois, le projet de règlement modifiant le Code de construction ayant été déposé à la Gazette officielle du Québec le 10 septembre 2014, il devrait entrer en vigueur le 45e jour suivant sa date de publication à la Gazette.

Code national du bâtiment Canada 2010

L'article 9.7.6.1. *Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux* du CNB 2010 exige que l'installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux soit conforme à la norme CAN/CSA-A440.4 *Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux,* sauf pour les cales pour le support des fenêtres, les portes et les lanterneaux qui peuvent être en contreplaqué traité.

Code de construction du Québec Chapitre 1 – Bâtiment 2005

En vertu de l'article 9.27.1.1., les bardages en bois, en panneaux de fibres durs, en vinyle, en aluminium ou en acier, le stucco et la maçonnerie posés comme revêtement extérieur sur des murs à ossature en bois exposés aux précipitations doivent être conformes à certaines sous-sections de la section 9.27.

Entre autres, les solins à la jonction de deux éléments du revêtement extérieur, les solins installés aux changements de supports ainsi que les solins au-dessus des ouvertures doivent :

- Remonter d'au moins 50 mm sous la membrane de revêtement intermédiaire ou sous le revêtement intermédiaire qui tient lieu de membrane
- Former une pente d'au moins 6 % vers l'extérieur après le retrait prévu de l'ossature du bâtiment
- Se terminer à chaque extrémité par un arrêt d'extrémité d'au moins 25 mm de hauteur
- Recouvrir d'au moins 10 mm verticalement l'élément de construction au-dessous et
- Aboutir à un larmier formant un ressaut d'au moins 5 mm par rapport à la face extérieure de l'élément de construction au-dessous.

Norme A-440.4-07 Installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux

Cette norme énonce des méthodes pour l'installation et le remplacement des fenêtres, des portes extérieures et des lanterneaux préfabriqués destinés à des bâtiments de faible hauteur et à des bâtiments utilisés surtout comme habitation.

Elle énonce des exigences minimales visant l'installation des fenêtres, des portes et des lanterneaux.

Les solins souples et rigides doivent être faits de matériaux hydrofuges et solidement fixés, afin de réduire au minimum les dommages au bâtiment causés par les intempéries avant la mise en place du revêtement du mur extérieur. Le solin doit être intégré à la barrière contre les intempéries du bâtiment. Les matériaux de solins acceptables comprennent le bitume renforcé et le métal rigide contenant de l'aluminium, du cuivre, du métal galvanisé ou un autre métal non ferreux traité en usine.

La membrane de revêtement intermédiaire doit être repliée dans la baie au haut et sur les côtés et on doit installer des blocs d'angle dans les coins supérieurs sous la membrane dans la partie supérieure de l'ouverture et par-dessus la membrane sur les côtés.

Sous réserve de l'article 9.3 de la norme, la membrane de revêtement intermédiaire doit être repliée dans la baie au bas et on doit installer des blocs d'angle dans les coins inférieurs sous la membrane sur les côtés de l'ouverture et par-dessus la membrane à l'appui.

Les fenêtres, les portes et les lanterneaux doivent être installés dans la baie pratiquée dans la charpente des murs et toits une fois le revêtement extérieur en place et la membrane de revêtement intermédiaire installée dans l'ouverture et imbriquée de manière à évacuer l'eau. La membrane de revêtement intermédiaire à la traverse de tête doit être installée de manière à ce que l'eau soit dirigée vers l'extérieur.

Aucun composant d'une fenêtre une fois celle-ci installée ne doit gêner l'évacuation de l'eau accidentelle.

La séquence des opérations de construction des murs et des toits doit permettre l'installation des solins à la traverse de tête d'une fenêtre ou d'une porte et sur le périmètre des lanterneaux au moment opportun. Les membranes de revêtement intermédiaire installés dans les murs et les toits doivent chevaucher le solin pour que l'eau soit rejetée vers l'extérieur.

Les solins du seuil ou de l'appui extérieur des fenêtres et des portes doivent :

1- Être une pièce continue

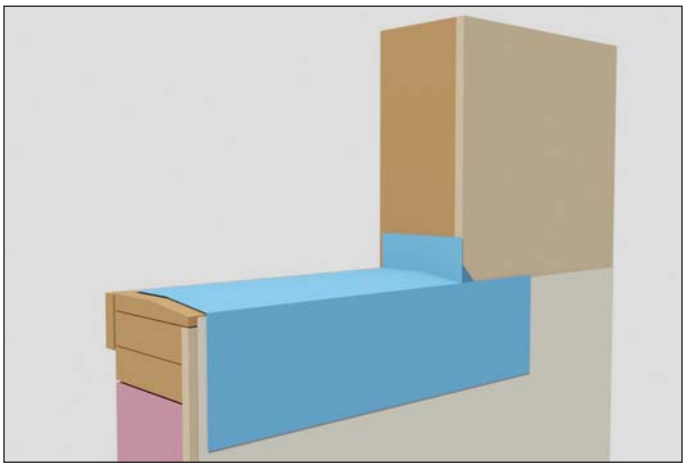

2- Avoir une pente d'au moins 6 % vers l'extérieur

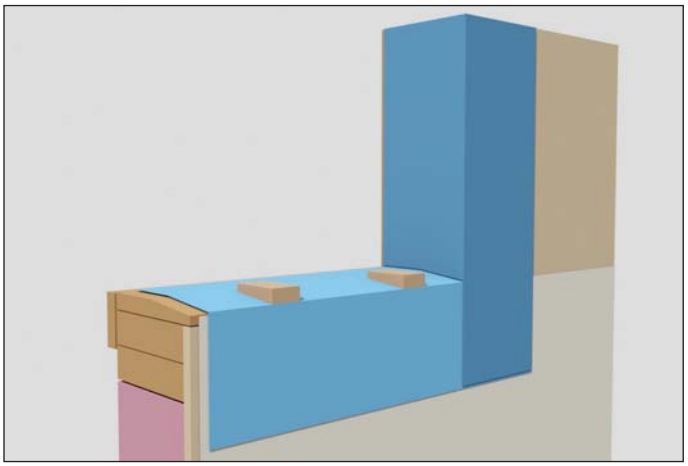

3- Se prolonger d'au moins 6 mm au-delà du revêtement se trouvant en-dessous et avoir un larmier présentant un angle de 45° par rapport au plan vertical du mur pour empêcher le reflux de l'eau qui s'écoule sur le revêtement et

4- Empêcher l'eau d'entrer dans les murs aux coins inférieurs des fenêtres et des portes.

La bavette ou solin de tête doit :

1- Être une pièce continue, assez longue pour couvrir la totalité de la traverse de tête de la fenêtre ou de la porte, sous réserve de l'article 10.2.5.5

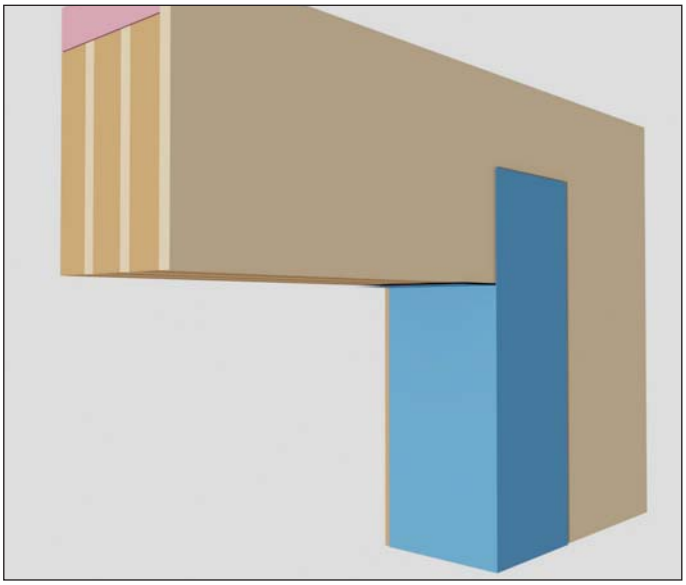

2- Avoir une pente d'au moins 6 % (5,4°) vers l'extérieur afin d'empêcher que l'eau ne s'écoule le long du solin et ne pénètre dans le mur aux coins supérieurs des fenêtres

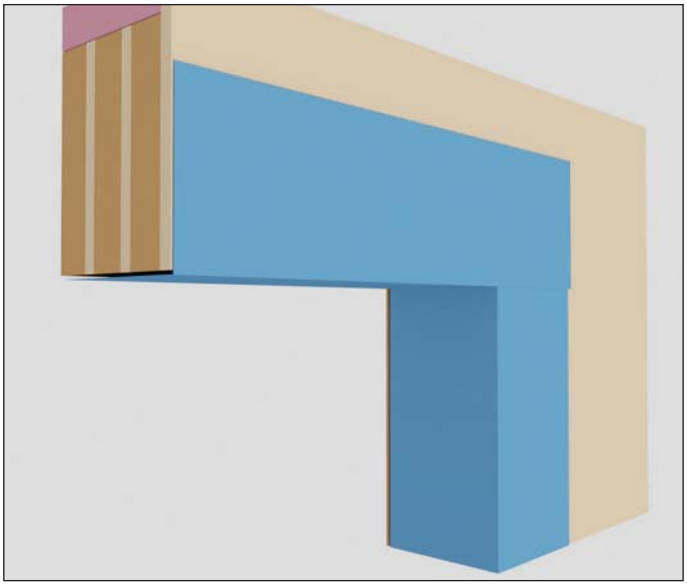

3- Se prolonger vers le haut derrière la membrane de revêtement intermédiaire ou le revêtement isolant installé au lieu de la membrane de revêtement intermédiaire, sur au moins 50 mm (2 po)

4- Se prolonger d'au moins 19 mm (¾ po) au-delà de la face du dormant de la fenêtre ou de la porte et comporter un larmier pour empêcher le refoulement ou le ruissellement de l'eau dans la fenêtre ou la porte

5- Se prolonger horizontalement au-delà de la garniture au coin supérieur de la fenêtre ou de la porte sur toute la largeur du joint entre la fenêtre ou la porte et le revêtement et

6- Se terminer à chaque extrémité dans un arrêt d'extrémité mesurant au moins 25 mm de hauteur.

Dans le cas des solins segmentés qui ne comportent pas de joints soudés ou étanches, on doit installer une membrane d'étanchéité secondaire sous le solin pour empêcher l'infiltration d'eau.

L'annexe A de la norme renseigne sur l'élaboration des détails d'exécution associés à l'installation des fenêtres en vue du contrôle de l'infiltration de l'air et de l'humidité et de la transmission de chaleur à la jonction du mur et de la fenêtre. Nous traiterons dans une prochaine fiche, la façon de déterminer de façon adéquate le niveau d'exposition applicable au bâtiment.

Vous trouverez ci-dessous en références les articles du Code national du bâtiment Canada 2010 et du Code de construction du Québec Chapitre 1 – Bâtiment 2005.

Code national du bâtiment Canada 2010
9.7.1., 9.7.1.1., 9.7.2., 9.7.2.1., 9.7.2.2., 9.7.3., 9.7.3.1., 9.7.3.2., 9.7.3.3., Tableau 9.7.3.3., 9.7.4., 9.7.4.1., 9.7.4.2., 9.7.4.3., 9.7.6., 9.7.6.1., 9.7.6.2., A-9.7.4.2. 1), Exigences canadiennes de la norme harmonisée CSA, Classes de performance et conformité à la norme.

Code de construction du Québec Chapitre 1 – Bâtiment 2005
9.27.1., 9.27.1.1., 9.27.3. Deuxième plan de protection, 9.27.3.1., 9.27.3.8.

Extrait du *Code de construction du Québec - Chapitre I - Bâtiment 2005* avec l'autorisation du Conseil national de recherches du Canada. Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans cette fiche technique. Il revient aux lecteurs de consulter les normes, les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. Qualité Habitation se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans cette fiche technique.

LA CONCURRENCE
N'A AUCUNE
CHANCE
LA NEIGE NON PLUS.

STABILITÉ
SÉCURITÉ
HAUTEUR DE
DÉCHARGEMENT
ET PORTÉE
DE CALIBRE INTERNATIONAL
ÇA, C'EST INTELLIGENT.

FINANCEMENT À
0%
POUR 60 MOIS
OU REMISE EN ARGENT.*

NEW HOLLAND
CONSTRUCTION

PASSEZ CHEZ UN CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
OU CONSULTEZ LE SITE NEWHOLLAND.COM.

*Pour usage commercial seulement. La participation des clients est conditionnelle à leur admissibilité au crédit et à l'approbation de CNH Industrial Capital America LLC ou de CNH Industriel Capital Canada Ltée. Renseignez-vous auprès d'un concessionnaire New Holland participant pour connaître les détails et les conditions d'admissibilité. Il se peut que le client ait à verser un acompte. Offre en vigueur jusqu'au 30 novembre 2014. Il se peut que les clients/demandeurs ne soient pas tous admissibles à ces taux et à ces modalités. Les modalités standard de CNH Industrial Capital America LLC ou de CNH Industriel Capital Canada Ltée s'appliqueront. Cette transaction est sans intérêt, sans condition. Exemple pour le Canada – 0,00 % par an pour un contrat de vente au détail d'une durée totale de 60 mois en date du 15 septembre 2014 pour une chargeuse à patin guidé L213 neuve, dont le prix de détail suggéré est de 39 878,40 $ CAN; le client verse un acompte de 8 018,40 $ CAN et finance le solde de 31 860,00 $ CAN à 0,00 % par an pour 60 mois. Il y aura 60 versements mensuels égaux de 531,00 $ CAN chacun. Le montant total payable sera de 39 878,40 $ CAN, ce qui comprend les frais de financement de 0,00 $ CAN. Les taxes, les frais de transport, de préparation et de livraison, de même que toutes les options et tous les accessoires additionnels, ne sont pas compris dans le prix de détail suggéré. Cette offre peut faire l'objet de changements ou être annulée sans préavis.

CNH INDUSTRIAL | CAPITAL